

Filière Ovine et Caprine

Revue trimestrielle de la Fédération Interprofessionnelle Caprine et Ovine Wallonne
2^e trimestre 2008 - N° 24

Ont contribué à la rédaction de ce numéro:

Virginie Decruyenaere (CRA)
Johanne Dupuis (Ficow)
Nathalie Kirschvink (FUNDP)
Nitrawal asbl
Marianne Raes (CRO)
Claude Saegerman (ULg)
Philippe Vandiest (Ficow)

Devenir membre de La Ficow

En devenant membre de la Ficow, vous bénéficiez de ses services et vous recevez sa revue trimestrielle.

Pour s'affilier(*) :

verser une cotisation annuelle de 12 €, sur le compte 104-3204634-92
(communication : cotisation).

(*) Les membres de l'AVEOC et du GREPO sont affiliés automatiquement par leur association.

F.I.C.O.W.

Chaussée de Namur, 47
5030 Gembloux
Tél. : 081/62 74 47
Fax : 081/60 04 46
E mail : ficow@swing.be

Conseil d'administration

Jean Devillers – Président

A. Dupont – Ovidis
P. Rampanelli – CETA Namur-
Luxembourg
J. Rappe – APEMV Namur
M. Remy – ARSIA
N. Kirschvink – FUNDP
M.L. Semaille – FWA
F. Gérard – UCM
G. Leclercq – Fédération des
Bouchers-charcutiers
B. Pirsoul, M. Piazza - CRIOC
B. Feldmann

Permanents

Johanne Dupuis
Philippe Vandiest

Sommaire

Le mot de la Fédération	p2
Perspectives offre / demande de la viande ovine dans l'Union Européenne des 27 à l'horizon 2015	p3
Des sanctions prévues en cas de taux excessifs de nitrate dans le sol pour les agriculteurs situés en zone vulnérable	p5
Vaccination contre la fièvre catarrhale du mouton	p8
Enquête épidémiologique sur la Fièvre Catarrhale du Mouton: premiers résultats	p10
Impact de la fièvre catarrhale ovine sur la qualité de la semence des béliers	p12
Questionnaire d'enquête visant à évaluer l'impact zootechnique de la fièvre catarrhale ovine (Avril 2008)	p14
Vers une simplification de l'étiquetage des denrées alimentaires	p18
Des moutons pour diversifier les élevages bovins...?	p19
Réflexion du groupe de travail « ovins » du COPA-COGECA sur l'avenir du secteur ovin en Europe	p24
Repéré pour vous dans L'égide	p30

Le mot de la Fédération

Philippe Vandiest – FICOW

L'annonce de la disponibilité de vaccins contre la fièvre catarrhale pour fin mai et d'une priorité de ces vaccins pour le secteur ovin met un baume sur les craintes des éleveurs de moutons de voir se répéter les problèmes d'élevage observés en 2007. Chacun a pu en mesurer les conséquences zootechniques et financières, d'une intensité variable, allant jusqu'à friser le catastrophique pour certains.

La fièvre catarrhale ovine a dénoncé divers problèmes :

- *un fonds sanitaire insuffisamment alimenté pour résoudre des crises et de surcroît trop pauvre aujourd'hui car trop tardivement créé par les autorités, qui en 2002, au lendemain de la crise de la fièvre aphteuse, présentaient sa création comme prioritaire ;

- *un manque de considération de nos autorités vis-à-vis des risques d'implantation de nouvelles maladies dans nos régions, celles dites des pays chauds, et qui n'ont pas retenu le cas des myases, présentent chez nous depuis bientôt 20 ans et précédemment décrites comme typiques des pays sub-méditerranéens ;

- *un comportement utopique de nos autorités, qui ont cru et voulu faire croire que le traitement insecticide des animaux allait résoudre le problème de la fièvre catarrhale.

Un autre problème mis en évidence par les pertes économiques subies par les éleveurs est l'incohérence des bases forfaitaires de taxation des éleveurs de moutons et de chèvres. Au « Si les éleveurs taxés au forfait ne sont pas contents, qu'ils se mettent au réel ! » clamés par ceux qui se désintéressent du problème, il peut être répondu que tout système proposé doit être cohérent et juste.

Aujourd'hui, les pertes professionnelles déductibles du bénéfice semi-brut sont de 30.99 € par brebis morte et de 18.59 € par chèvre morte. Non seulement ces montants sont dérisoires vis-à-vis de ceux reconnus pour les vaches (851 € ou 1195 € selon le type et la région), mais en plus ils sont uniquement affectables à des animaux âgés de plus de 18 mois au 1^{er} janvier de l'exercice alors que pour les bovins des pertes sont reconnues pour les veaux lorsque leur taux de mortalité dépasse 10 % du nombre de vaches (de 239 à 310 € par veau de moins de 50 kg). En outre, des pertes de production de lait sont reconnues et déductibles pour les éleveurs de vaches laitières alors que rien n'est prévu pour les éleveurs qui traitent des chèvres et des moutons.

Ces disparités entre spéculations doivent être dénoncées. Certes, à l'avantage des éleveurs de moutons le législateur a inclus dans le forfait les anciennes primes à la brebis aujourd'hui transformées en DPU alors que pour les éleveurs de bovins les primes sont taxées à 16.5 %. Cette décision, prise en reconnaissance de la moindre rentabilité de l'élevage ovin, doit être maintenue mais le donnant-donnant que certains tentent d'argumenter ne peut être accepté, ne fut-ce que par respect des éleveurs non concernés par les anciennes primes brebis transformées en DPU, c'est-à-dire les moutonniers installés après 2002 et les chevriers.

Avec les éleveurs concernés par la fiscalité forfaitaire, à nous de faire des propositions d'adaptation ... au Boerenbond de les partager ... au Ministère des Finances de les considérer !

La Fédération tiendra son assemblée générale ordinaire dans ses locaux à Gembloux le jeudi 22 mai à 19H30. Une occasion de vous rencontrer et de partager nos préoccupations ovines et caprines ...

**La Ficow a le plaisir de convier ses membres
à son**

Assemblée Générale 2008

qui se tiendra le jeudi 22 mai 2008 à 19h30

**à la Maison de la Ruralité, chaussée de Namur 47 à
5030 Gembloux**

Ordre du jour

- * Approbation des comptes 2007
- * Présentation des activités 2007
- * Elections d'administrateurs

* Conférence: "Impact du découplage sur la production agricole et perspectives de la réforme à mi-parcours 2007-2013"



Perspectives offre / demande de la viande ovine dans l'Union Européenne des 27 à l'horizon 2015

Importer encore plus ou consommer encore moins?

Extraits du Dossier Economie de l'Elevage n°371,
Octobre 2007
Département Economie de l'Institut de l'Elevage

Importer plus ou consommer encore moins, telle semble être l'alternative laissée aux filières européennes de viande ovine à l'horizon 2015, conclut une étude prévisionnelle de l'évolution de l'offre et de la demande européennes de viande ovine, réalisée par le Département Economie de l'Institut de l'Elevage.

Les inconnues sont nombreuses concernant le comportement des producteurs, consommateurs et distributeurs de viande ovine dans les prochaines années, et concernant le contexte politique (PAC, OMC) ainsi que les répercussions de problèmes sanitaires sur les filières des viandes rouges. Malgré ces incertitudes, l'Institut de l'Elevage s'est lancé dans cet exercice prévisionnel, avec pour conclusion principale que l'Union Européenne est plus que jamais menacée par une sous-production en viande ovine.

Le maintien de l'élevage ovine: la sonnette d'alarme est tirée

Le risque est donc celui d'une dépendance de plus en plus grande à l'égard d'un marché mondial spéculatif offrant moins de garanties en matière de sécurité sanitaire et ne répondant pas aux exigences sociétales et environnementales, exigences qualitatives désormais exprimées par les consommateurs européens.

Au vu du rapport offre / demande déjà très déficitaire de la filière ovine (80% d'autosuffisance européenne), la tendance à la réduction de la production, pronostiquée à 6%, précipite cette filière vers le déclin. Le redressement supposerait une politique volontariste. Ce qui se justifierait également pleinement au vu des impacts positifs de cette filière, notamment en matière de production de biens publics (maintien des paysages, fixation de carbone avec les prairies, qualité de l'eau,...). Autant de co-produits issus des filières de ruminants qui pourraient justifier le maintien d'une politique de l'élevage et la sauvegarde de certaines protections aux frontières.

Une politique volontariste pourrait également se justifier en réponse au constat de la chute du pouvoir d'achat du consommateur européen en cette fin 2007, qui fait les frais d'une politique agricole de plus en plus libérale et globalisée, qui conduit à la sous-production et aux mouvements erratiques des prix. C'est donc d'un vrai bilan de

santé dont a besoin la PAC et en particulier l'élevage, avec ses enjeux alimentaires territoriaux et sociétaux.

1980- 2014: érosion du cheptel ovin européen.

Après une progression de plus de 20% du cheptel de brebis et d'agnelles saillies dans l'Union européenne dans les années 80, résultat de la mise en place du régime ovin communautaire, le développement du troupeau a été stoppé dans les années 90, sous l'effet notamment de la mise en place de quotas individuels de prime compensatrice ovine. L'importance de cette prime dans le revenu des éleveurs ovins européens les a amené à ajuster leur cheptel au quota obtenu. Puis les cheptels ont connu une décennie relativement stable, à l'exception notamment du troupeau français qui a continué à s'éroder au rythme de 1% par an environ.

L'épizootie de fièvre aphteuse de 2001, qui a surtout frappé le Royaume-Uni, est venue mettre un terme à cette période de stabilité. Les nombreux abattages de brebis ont sérieusement amputé le cheptel britannique qui a reculé de 10% entre décembre 2000 et décembre 2001. La secousse de cette crise sanitaire s'est fait ressentir dans l'ensemble des pays ovins de l'UE mais la baisse du cheptel de l'UE des 15 entre 2000 et 2001 (3%) est imputable pour les 3/4 au Royaume-Uni.

Depuis 2001, les principaux cheptels européens ont connu des évolutions contrastées. Que préparent-ils pour les prochaines années? A l'horizon 2015, le scénario tendanciel à l'érosion du cheptel semble le plus vraisemblable.

Le cheptel ovine laitier européen en meilleure santé que le cheptel allaitant.

Que ce soit en France, en Italie ou en Grèce, une conjoncture laitière très favorable ces dernières années a permis le maintien voire le développement du cheptel ovine laitier. Ainsi, en France, les effectifs de brebis laitières ont progressé de 14% entre 1992 et 2006.



PHOTO: Dominique Montjoie (APAQ-W)

L'ouverture de l'Europe sur le marché mondial et le découplage des aides ont déjà tellement dissuadé cette production quand les alternatives étaient possibles, et par conséquent entraîné son déclin et sa localisation dans les régions à fortes contraintes pédo-climatiques, qu'il est difficile d'envisager un scénario qui inverse la tendance...

Chute de 6 à 12% des cheptels nationaux: des causes bien identifiées

Canicules, fièvre cattharale, découplage, flambée du cours des matières premières et stagnation des gains de productivité: un cocktail explosif de facteurs qui contribuent, à différents degrés, à élaguer les effectifs ovins dans les pays phares de la production ovine européenne.

En France, la canicule de 2003 puis les fortes chaleurs de 2005 ont contribué au mouvement de décapitalisation des élevages. Suite à l'entrée en vigueur du découplage partiel, le 1^{er} janvier 2006, les abattages de brebis se sont renforcés. Se sont ajoutées deux années de très bonne conjoncture sur le marché de la viande bovine, qui a encouragé certains éleveurs mixtes à une conversion ovins / bovins, changement de système le plus facile à mettre en oeuvre dans beaucoup d'exploitations des zones herbagères de plaine. Dans les prochaines années, la flambée du cours des matières premières et la concurrence entre producteurs pour les éleveurs-céréaliers agiront comme un facteur supplémentaire d'abandon et de reconversion au dépens d'une production déjà considérée comme faiblement compétitive.

Ce déclin annoncé (11% du cheptel) devrait toutefois être ralenti par le maintien des cours de la viande ovine à un niveau satisfaisant, et par le fait que l'élevage ovin est souvent localisé dans des régions où d'autres productions sont difficiles.

Au Royaume-Uni, le cheptel de brebis ne s'est jamais réellement reconstitué après la crise de la fièvre aphteuse de 2001. La mise en place du découplage total le 1^{er} janvier 2005 a entraîné un grand nombre de réformes. D'importants gains de productivité liés à l'alourdissement du poids des carcasses et à l'amélioration de la fertilité ont comblé la décapitalisation dans les années 2001-2006. Dans les années 2007-2015, si une légère augmentation du poids des carcasses est à prévoir (croisement de races rustiques et de races bouchères), on ne s'attend pas à beaucoup d'amélioration de la prolificité des brebis. Verdict: chute de 9% de la production ovine.

En Espagne, depuis 2000, le déclin du cheptel a eu pour cause les sécheresses et fortes chaleurs estivales ainsi que la fièvre cattharale. Comme au Royaume-Uni, la chute de la production a été limitée par d'importants gains de productivité. Pour les années à venir, les experts espagnols prévoient cependant une baisse d'au moins un tiers du nombre d'exploitations ovines, et à une baisse de 12% des effectifs ovins.



De nombreux facteurs laissent présager un déclin de la production ovine européenne. Déclin qui devrait toutefois être ralenti par le maintien des cours de la viande ovine à un niveau satisfaisant

La Roumanie: producteur ovin émergent

A l'inverse des autres pays producteurs ovins européens, l'avenir ovin en Roumanie se profile à l'embellissement. Historiquement laitier et lainier, le cheptel s'oriente de plus en plus vers la production de viande. Les organismes de développement agricole mettent l'accent sur l'amélioration génétique du troupeau, ce qui laisse augurer une importante progression du poids des carcasses. L'objectif premier en étant une amélioration du produit, afin de développer les marchés à l'exportation, notamment sur le Nord de l'Union européenne. Selon les sources, la progression du cheptel ovin roumain d'ici 2015 devrait se chiffrer de 15 à ...30%!

Du festif... au très occasionnel

Au final, dans le contexte de la politique agricole actuelle, c'est donc à une production ovine réduite de l'ordre de 6% que l'on peut s'attendre d'ici 2015 dans l'UE des 27. On peut envisager deux hypothèses pour l'évolution du marché européen de la viande ovine dans les prochaines années.

Sous la première hypothèse, sans accord à l'OMC d'ici 2015, la consommation globale aura tendance à se réduire et la consommation individuelle à se rapprocher d'un modèle festif de plus en plus occasionnel. Sous la seconde hypothèse, avec une baisse significative des droits de douanes, et malgré l'option de classement en produits sensibles de certaines lignes tarifaires, l'Europe importerait d'avantage de viande ovine, en particulier de Nouvelle-Zélande et d'Australie. Cette ouverture de marché aurait certainement des conséquences sur les prix européens, en particulier pour les pays exportateurs, principalement l'Irlande et le Royaume-Uni. Sous cette seconde hypothèse, il faut donc prévoir un recul renforcé de la production.

Il semble donc que la seule alternative laissée aux filières européennes de viande ovine soit aujourd'hui importer encore plus ou consommer encore moins.

Des sanctions prévues en cas de taux excessifs de nitrate dans le sol pour les agriculteurs situés en zone vulnérable

Nitrawal asbl

Adaptation : Philippe Vandiest - FICOW

Le Gouvernement wallon a décidé en 2002 d'un Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture (PGDA) relatif à la protection de l'eau contre les nitrates d'origine agricole et a adhéré ainsi à la directive européenne en la matière qui datait de 1991 (Filière ovine et caprine n° 3).

Fin 2005, la Région wallonne était condamnée par la Cour de Justice européenne au motif d'une application incomplète de la Directive nitrate en Wallonie. La condamnation portait tant sur l'étendue des zones vulnérables que sur les règles de gestion des engrais de ferme (périodes d'interdiction d'épandage, épandage le long des cours d'eau...). Pour se conformer au jugement, la Région wallonne a donc dû revoir le programme de mesures du PGDA (Filière ovine et caprine n° 19) et a notamment instauré le suivi, à partir de 2008, de la bonne utilisation et de la bonne répartition des apports azotés dans les exploitations agricoles situées en zone vulnérable par des relevés des quantités de nitrate potentiellement lessivable (arrêté du Gouvernement wallon du 14 février 2008).

La zone vulnérable wallonne

Les agriculteurs concernés par le suivi de la fertilisation azotée de leur exploitation sont ceux situés dans la zone vulnérable définie par le Gouvernement wallon le 15 février 2007. Cette zone se caractérise par une teneur en nitrate des eaux (souterraines ou de surface) dépassant ou risquant de dépasser 50 milligrammes par litre d'eau, norme de potabilité définie par l'Organisation Mondiale de la Santé.

La zone vulnérable comprend le Nord du Sillon Sambre et Meuse, le Pays de Herve et le Sud Namurois. Elle cou-

vre 42 % de la superficie agricole de la Région wallonne. (Figure 1) et représente 52 % des volumes d'eau prélevés en eau souterraine pour la distribution publique, soit 210 millions de m³.

L'azote potentiellement lessivable (APL)

L'APL est la mesure de la quantité d'azote (N) sous forme nitrate (NO₃) présente dans le sol en fin de saison. On détermine l'APL d'une parcelle grâce au prélèvement et à l'analyse d'un échantillon de sol sur une profondeur de 90 cm. Ce prélèvement est réalisé après la récolte, en novembre ou en décembre. On exprime l'APL en kilos d'azote par ha (kg d'N/ha) sous la forme de nitrate (NO₃).

L'APL et la pollution des eaux souterraines

Dans le sol, l'azote est présent sous forme organique et sous forme minérale (nitrate (NO₃) ou ammoniacale (NH₄)). C'est principalement de nitrate que se nourrissent les plantes, forme très soluble dans l'eau et dont les quantités excessives sont emportées par les pluies en profondeur vers les nappes phréatiques à raison d'un mètre par an.

Plus la mesure de

l'APL est élevée à l'approche de l'hiver, plus le risque de voir les eaux souterraines enrichies et contaminées par le nitrate est grand. Raisonner la fertilisation azotée doit permettre de limiter le reliquat azoté après les récoltes automnales et donc de réduire la pollution des nappes phréatiques.

Facteurs déterminant la valeur d'un APL

Plusieurs facteurs influencent la quantité de nitrate présente dans le sol après la récolte :

- le type de culture : certaines cultures exploitent davantage le nitrate que d'autres, de par la physiologie de la plante, la profondeur des racines, la date de récolte. C'est le cas de la betterave par rapport à la pomme de terre ;
- les pratiques de l'agriculteur : l'apport de fertilisants et

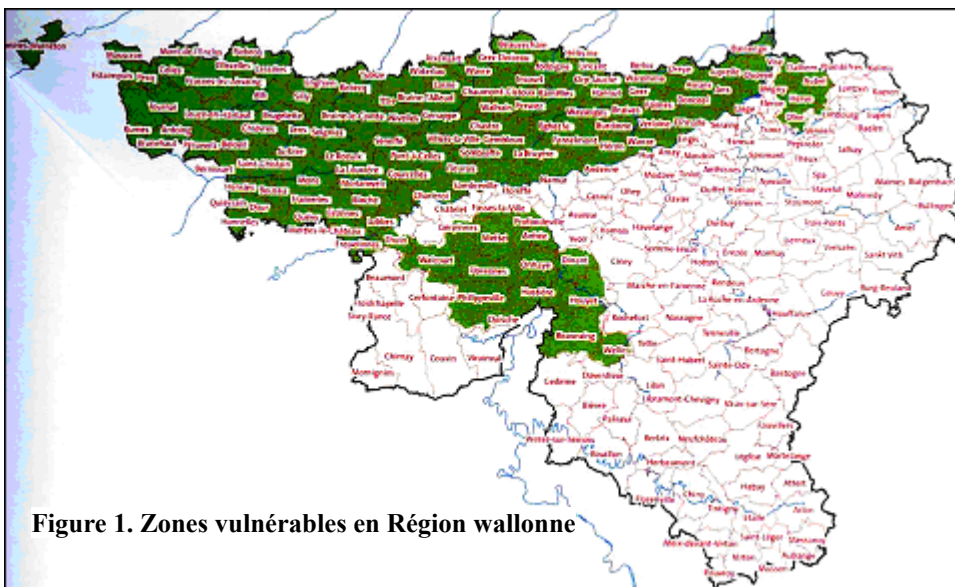
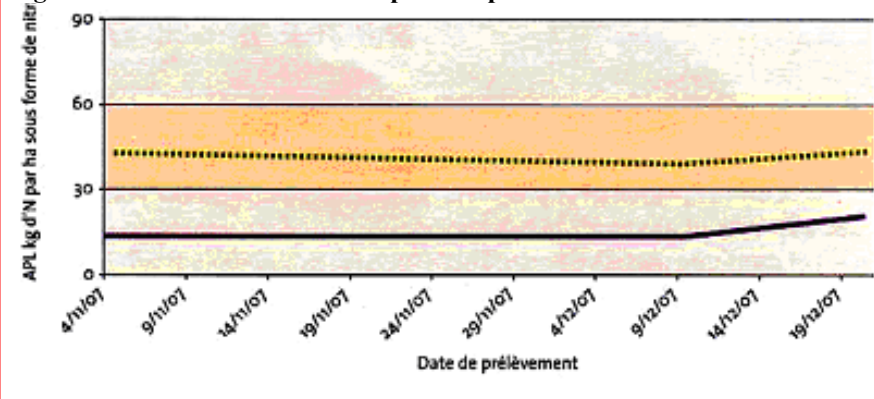


Figure 1. Zones vulnérables en Région wallonne

Figure 2 - APL de référence 2007 pour les prairies. limite de tolérance



la gestion de l'interculture sont déterminants (date de semis, fractionnement de l'apport azoté, implantation d'une

Culture Intermédiaire Piège à Nitrate (CIPAN)) ;

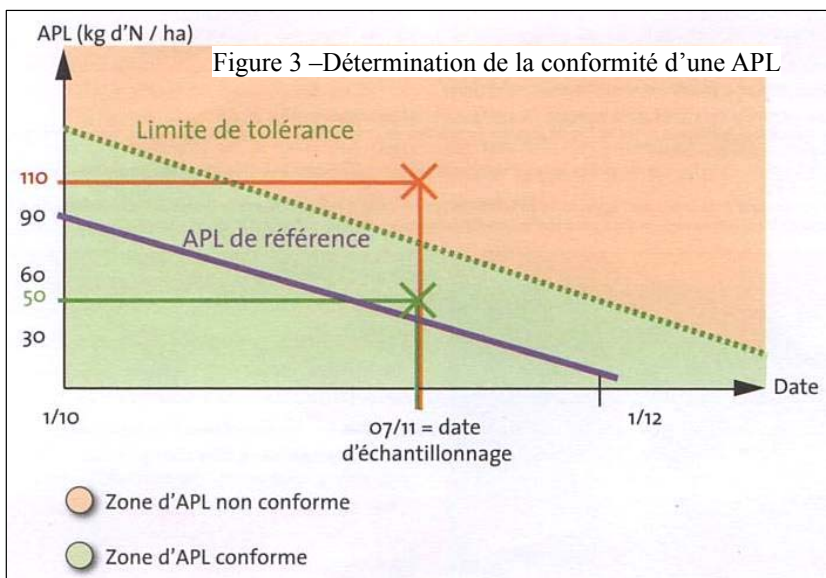
- les conditions climatiques : un automne chaud et humide favorise la minéralisation de l'azote organique et donc le taux de nitrate dans le sol ;
- un accident cultural : un mauvais rendement est responsable d'un faible prélèvement de nitrate par la culture ;
- le moment du prélèvement : la quantité de nitrate présente dans un profil de sol n'est pas la même en novembre ou en décembre : la minéralisation, le lessivage et le prélèvement par une culture ou une CIPAN mise en place évoluent. La mesure de l'APL doit donc être comparée avec une valeur de référence définie par des prélèvements faits à la même date.

Des fermes de référence pour déterminer les APL de référence

Un suivi de la fertilisation azotée est effectué par la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux et par l'Université Catholique de Louvain dans quelques

35 fermes de référence uniformément réparties dans la zone vulnérable.

Chaque année, un APL de référence est établi pour 8 « classes » de culture sur base de la moyenne des résultats d'analyses APL effectuées sur 20 parcelles de chacune des classes de culture (prairies, betterave, céréales avec CIPAN, céréales sans CIPAN et chicorée, maïs, pomme de terre, colza et légumes). Pour chaque parcelle, un APL est déterminé à deux reprises entre les mois d'octobre et de décembre. De cette façon, une droite de référence APL est établie pour chaque classe de culture afin de tenir compte de l'évolution des APL au cours de l'automne. Une seconde droite, dite de 'limite de tolérance', est définie ensuite. (Figure 2)



Le programme de suivi des APL

Chaque année, 300 agriculteurs situés en zone vulnérable seront sélectionnés par la Direction Générale de l'Agriculture et 3 parcelles de leur exploitation feront l'objet d'une analyse de l'APL. Les agriculteurs seront prévenus de la venue d'un échantillonneur au plus tard 7 jours avant son passage de manière à pouvoir s'organiser pour être présent et émettre des remarques dans un procès verbal d'échantillonnage.

Les résultats d'analyse seront comparés aux APL de référence pour les cultures concernées, obtenus à la même date de prélèvement. Ainsi, si une analyse d'APL est effectuée le 7 novembre sur une parcelle où du froment a été récolté et qui est couverte d'une CIPAN, le résultat sera comparé à l'APL de référence



En zone vulnérable, sur les 3 échantillons prélevés par la DGA lors d'un contrôle, l'azote potentiellement lessivable (APL) du sol ne peut dépasser plus de 2 fois les seuils de référence, ré-évalués annuellement par la FSAGx et l'UCL.

Figure 4 - Evolutions possibles d'un programme d'observation

CONTRÔLE	PROGRAMME D'OBSERVATION (prg)					
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
			Sanction			
				Sanction		
					Sanction	
		Sortie du prg				
				Sortie du prg		
					Sortie du prg	

- Evaluation négative : 2 APL sur 3 sont non conformes au cours d'une même année
- Evaluation positive : 2 APL sur 3 sont conformes au cours d'une même année

de la classe 'céréales avec CIPAN' obtenu pour cette date. Pour être conforme, l'APL mesuré doit être inférieur à la limite de tolérance établie sur base de l'APL de référence. (Figure 3)

L'évaluation de l'agriculteur est positive si au moins 2 échantillons sur les 3 prélevés ont un APL conforme. Si ce n'est pas le cas, l'évaluation est négative et l'agriculteur entre alors dans un programme d'observation qui le soumet à de nouvelles analyses APL les années suivantes. Il sortira de ce programme lorsqu'il aura obtenu deux évaluations annuelles positives consécutives (Figure 4). Durant ce programme, il s'expose à une amende de 120 € par ha de SAU (Surface Agricole Utile) s'il atteint trois évaluations annuelles négatives.

L'amende peut être réduite à 40 € par ha de SAU si les deux conditions suivantes sont remplies :

- l'agriculteur fait appel à Nitrawal pour établir un plan de fertilisation dès son entrée dans le programme d'observation ;
- au cours du temps, les APL s'améliorent sans pour autant être qualifiés de conformes.

L'amende peut être réduite à 20 € par ha de SAU si la condition supplémentaire suivante est remplie :

lors de la troisième évaluation annuelle négative, l'APL d'une culture à risque plus élevé (maïs, colza, lin, légumes ou pommes de terre) est conforme.

Dans un même programme d'observation, au-delà de 3 années d'évaluation négatives et d'une première amende, les amendes sont doublées et attribuées lors de chaque année évaluée négativement.

Le paiement des analyses APL

Les 3 analyses APL réalisées chez un agriculteur désigné par l'autorité de contrôle sont à charge de l'autorité, quel que soit l'évaluation qui s'en suit de l'agriculteur. Toutefois, si l'évaluation est négative et que l'agriculteur doit entrer dans un programme d'observation, les analyses seront à sa charge durant toute la durée du programme à l'exception de celles réalisées lors de l'année où il en sortira.

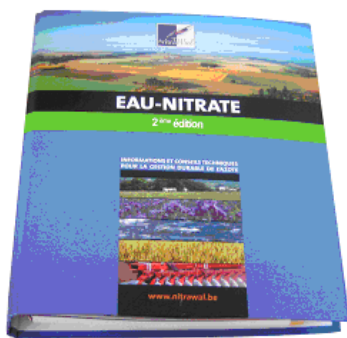
Informations dans le cadre du PGDA

Nitrawal asbl

Chaussée de Namur, 47 – 5030 Gembloux

Tél. 081/627 307 – Fax 081/627 308

www.nitrawal.be



Classeur « EAU – NITRATE »
2^e édition

La révision du Programme de Gestion Durable de l'Azote a mené à une adaptation du dossier pratique réalisé par Nitrawal asbl sur le sujet. La deuxième édition de ce dossier constitué de nombreuses fiches techniques détachables est disponible dès à présent au siège de Nitrawal ou par le versement de 50 € au compte 103-0119722-92 (avec la communication CEN).

Nitrawal asbl
Chaussée de Namur, 47 – 5030 Gembloux
Tél. 081/627 307 – Fax 081/627 308
www.nitrawal.be



Votre coopérative wallonne d'aliments composés

- 100% FABRICATION MAISON
- 100% QUALITÉ
- 100% COMPÉTITIVITÉ
- 100% PROXIMITÉ
- ALIMENTS CONVENTIONNELS
ET BIOLOGIQUES



RUE DES MARTYRS 23 - 4650 HERVE
TÉL. 087 67 89 99 - INFO@SCAR.BE

Vaccination contre la fièvre catarrhale du mouton

Johanne Dupuis (Ficow)

Depuis le déclenchement de la crise de la fièvre catarrhale du mouton, la Ficow participe activement à des réunions avec l'AFSCA, le SPF Santé publique et les organisations agricoles concernées, réunions qui ont pour but d'évaluer l'évolution de la maladie et également d'élaborer une stratégie de lutte contre le fléau.

La Ficow a avalisé le programme de vaccination qui vous est présenté ci-après, seul recours envisagé contre la bluetongue, qui a engendré en 2007, selon les données de collecte de cadavres, une surmortalité de 25.000 moutons en Belgique, soit 10% de la population ovine! Elle a en outre mené de rudes négociations pour que ce programme ne coûte rien aux éleveurs, déjà largement éprouvés.

Le 4 mars 2008, l'Union européenne a accepté le plan de vaccination contre la fièvre catarrhale du mouton que lui avaient soumis 10 Etats membres, dont la Belgique.

Objectifs de la vaccination

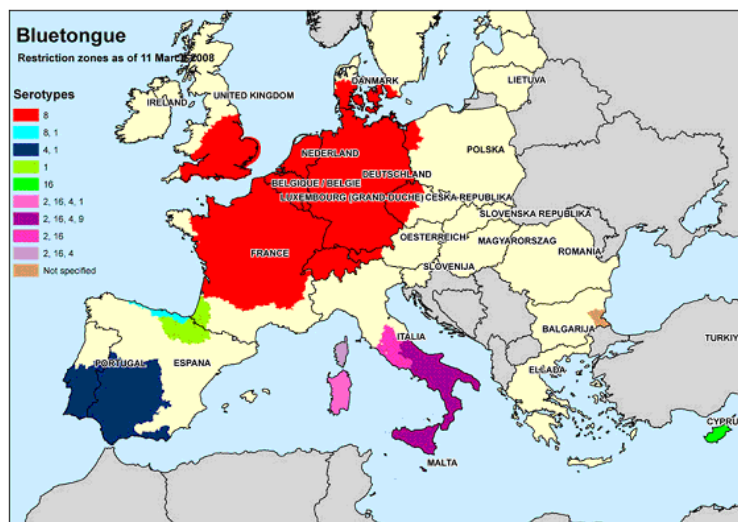
A court terme, l'objectif du plan de vaccination est de couvrir plus de 80% du cheptel sensible, et d'obtenir une diminution importante du nombre de cas et des symptômes cliniques en 2008. A plus long terme, l'éradication du virus est attendue.

Afin de s'assurer de la couverture des 80% du cheptel sensible, la vaccination a été rendue obligatoire pour les ovins et les bovins. Elle reste volontaire pour les caprins, les cervidés et les veaux à l'engraissement.

Le vaccin sera disponible dès le mois de mai pour les ovins

Un appel d'offre a été lancé en décembre 2007 pour la production du vaccin, qui sera utilisé sous couvert d'autorisation temporaire d'utilisation de l'Agence des médicaments. Deux sociétés, Fort Dodge Animal Health et Merial, ont répondu à cet appel et se sont vu attribuer la fourniture du vaccin ce 17 mars. Le vaccin, de type inactivé, s'administre en 1 injection unique pour les ovins, et en 2 injections espacées de 3 à 4 semaines pour les bovins.

Une première livraison est attendue en mai, et les suivantes en juin et en juillet. Les doses disponibles étant limitées, les priorités suivantes ont été fixées: en mai, les 600.000 doses fournies par Merial seront disponibles pour les ovins, tandis que 1.5 millions de doses fournies par



Fort Dodge seront disponibles pour les bovins; en juin, 3 millions de doses, fournies par les 2 sociétés, seront attribuées aux bovins. En juillet, une troisième salve de 1 million de doses sera mise sur le marché par Merial, pour les ovins et bovins.

L'administration du vaccin se fait obligatoirement par le vétérinaire d'exploitation

La procédure à suivre pour l'obtention du vaccin est fixée. Le vétérinaire d'exploitation commande les doses demandées, après avoir préalablement fait valider sa commande par l'AFSCA; il administre lui-même les vaccins et fait le rapportage dans le registre de l'exploitation et à l'AFSCA.

La vaccination sera dédommée...

Une fois les animaux vaccinés, le détenteur paie son vétérinaire pour sa prestation (et non pour le vaccin, dont le coût est intégralement pris en charge par l'Union européenne). A la fin de la campagne de vaccination, en décembre 2008, le vétérinaire d'exploitation dresse pour chaque exploitation un rapport global de vaccination. Pour se faire dédommager, l'éleveur devra alors s'adresser à

La vaccination reste facultative pour le secteur caprin. Le protocole de vaccination est à ce jour mal défini pour ce secteur: certaines sources mentionnent la nécessité d'administrer 2 doses et non 1, se rapprochant ainsi du protocole bovin. Ces informations restent à confirmer.



PHOTO: Chèvrefeuille

l'AFSCA, à qui il fait parvenir ce rapport de vaccination. Sur base de ce rapport et selon une procédure à établir, le dédommagement sera versé aux éleveurs au début de l'année 2009. Les animaux nés jusqu'en septembre 2008 et vaccinés avant la fin décembre (obligation d'atteindre 2 mois et demi avant d'être vaccinés) pourront dès lors être également pris en compte pour le dédommagement dans le cadre de la campagne de vaccination 2008.

Le dédommagement prévu varie selon le nombre de vaccins administrés: sous le seuil de 13 vaccinations, un forfait de 20€ est prévu. Au delà de 13 vaccinations, l'éleveur percevra 1,5€ par animal vacciné. **Attention, seuls seront dédommagés les détenteurs d'ovins et caprins enregistrés et bouclés. Au vu du contexte actuel, les détenteurs en infraction par rapport à l'obligation d'identification des animaux ne seront pas verbalisés s'ils se mettent en ordre et font vacciner.**

... grâce à un co-financement de l'Union européenne, de l'AFSCA et de l'Etat belge

Le coût total de la campagne de vaccination belge s'élève à environ 10 millions d'euro. Il comprend l'achat des 6 millions de doses nécessaires pour couvrir le cheptel sensible (0,65€/dose), et le dédommagement des détenteurs pour payer le vétérinaire. Le coût de la vaccination pour le secteur des petits ruminants s'élève à 1 million d'euro.

L'Union européenne couvre 100% du coût du vaccin et 50% des frais de prestation, avec un maximum de 2€ par bovin et de 0.75€ par ovin. L'AFSCA a de son côté, un budget de 2 millions € couvrant la première visite du vétérinaire, les frais de distribution et frais administratifs. Le solde des frais de vaccination (50% des frais de prestation) étaient initialement à charge des fonds sanitaires des secteurs respectifs.

Lors de l'élaboration du gouvernement il a pu être obtenu une enveloppe de 4 millions € pour soutenir les Fonds sanitaires des bovins ainsi que des ovins -caprins dans la couverture des charges liées à la campagne de vaccination. En ce qui concerne le secteur ovin et caprin, la Minsitire de l'Agriculture a assuré du remboursement total du coût de la vaccination, en raison de la proportion importante de non-cotisants (détenteurs de 5 ovins /caprins ou moins), et en raison

du tout jeune âge de ce fonds. Le fonds sanitaire ovin et caprin est en effet tout récemment constitué et malgré le très bon taux de réponse à l'appel à cotisation lancé par l'AFSCA en décembre 2007, les réserves du fonds lui permettraient difficilement d'affronter le financement d'une campagne de vaccination de telle envergure.

Source: Afsca, mars 2008, "Fièvre catarrale du mouton: état des lieux et perspectives".

A vendre moutons Zwartbles

Agneaux et agnelles
Antenaise (1)

Elevage indemne de maedi-visna

Tél. : 04/275 39 19
(Saint-Georges-sur-Meuse)



La Fédération Interprofessionnelle Caprine et Ovine Wallonne asbl
recherche

Un(e) chargé(e) de mission (M/F)

Profil :

- Bio-ingénieur, Ir. industriel (section agricole) ou gradué(e) en agronomie
- Une bonne connaissance du secteur ovin et caprin est un atout
- Disposant d'un véhicule
- Bonnes connaissances en informatique
- La connaissance du néerlandais est un plus

Contrat :

- Contrat à durée indéterminée
- Lieu de travail : Gembloux (Maison de l'Agriculture et de la Ruralité)

Missions :

- Soutien au développement des filières ovines et caprines
- Représentation des secteurs auprès des autorités publiques
- Réalisation de cahiers de charge de qualité différenciée
- Veille technologique et socio-économique

CV à envoyer avant le 15 mai à M.L. Semaille – FWA – chaussée de Namur, 47 – 5030 Gembloux.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter J. Devillers au 0475/60 54 81 ou M.L. Semaille au 081/62 74 18.

Enquête épidémiologique sur la Fièvre Catarhale du Mouton: premiers résultats

Claude Saegerman (ULg), Nathalie Kirschvink (FUNDP),
Marianne Raes (CRO)

Une enquête, réalisée à l'initiative des Professeurs C.Saegerman de l'Université de Liège et N.Kirschvink des Facultés Universitaires de Namur, est parvenue aux éleveurs en octobre dernier par le biais de la Filière Ovine et Caprine, grâce à la collaboration de la FICOW. Cette enquête a été clôturée le 31 décembre 2007.

Les résultats présentés ici ont été établis à partir des réponses envoyées par 92 éleveurs (dont 80 lecteurs de la revue). Ceci correspond à un taux de participation de 18% des sondés, ce qui est conforme au taux attendu.

Profil des exploitations participant à l'enquête

Les formulaires reçus proviennent de toute la Wallonie avec par ordre de participation les provinces de Hainaut (26), Liège (26), Namur (19), Luxembourg (9) et Brabant Wallon (9). Trois éleveurs flamands ont également envoyé un formulaire. La plupart des éleveurs ayant participé à l'enquête ne détiennent que des moutons. L'importance du cheptel est fort variable, de quelques têtes à plus de 150 animaux. Près de la moitié des exploitations détiennent moins de 10 moutons de plus d'un an. De nombreuses races sont représentées mais les races Texel et Suffolk sont majoritaires. Cinq éleveurs de moutons laitiers ont également participé à l'enquête.

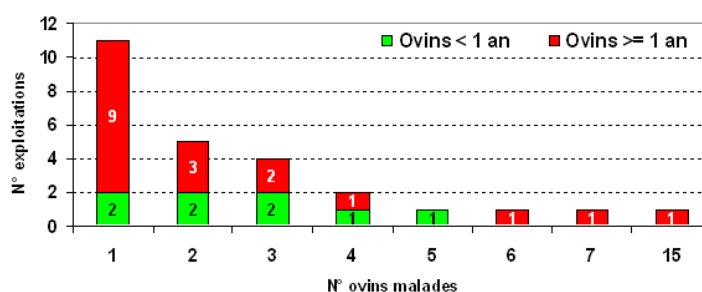
La grande majorité des exploitations a été concernée par la fièvre catarrhale ovine (FCO). Parmi les 92 éleveurs qui ont répondu, 88 ont signalé des cas de FCO dans leur troupeau en 2007 et 23 d'entre eux avaient déjà relevé des signes cliniques de la maladie en 2006. Seulement 3 éleveurs n'ont eu aucun mouton malade.

Chez 69 des 88 éleveurs qui ont observé des cas de FCO, les pâtures sont situées à moins de 5 km de la bergerie, chez 10 d'entre eux elles se situent entre 5 et 15 km. Seulement sept éleveurs laissent souvent ou toujours leurs moutons en bergerie durant la bonne saison. Quasiment tous les participants (86) ont vu apparaître des signes cliniques sur des animaux en prairie. A la question de savoir s'ils ont constaté plus de cas dans certaines pâtures, 23 d'entre eux ont répondu positivement. Ces prairies sont, à leur avis, plus boisées (46%), plus humides (36%), plus ensoleillées (11%) ou plus ombragées (7%).

La FCO en 2006

Des signes cliniques sont apparus, dans la plupart des 23 exploitations atteintes en 2006, entre août et septembre, ils ont disparu avant le mois décembre.

Le graphique qui suit montre que le nombre d'animaux atteints par exploitation. En général, celui-ci a été faible en 2006 : souvent un seul mouton, rarement plus de trois atteints. Les jeunes de l'année ont été moins souvent atteints que les adultes. La mortalité a été relativement faible en 2006 puisque dans 16 des 23 exploitations concernées un seul mouton est mort, la perte maximale a été de 5 animaux.

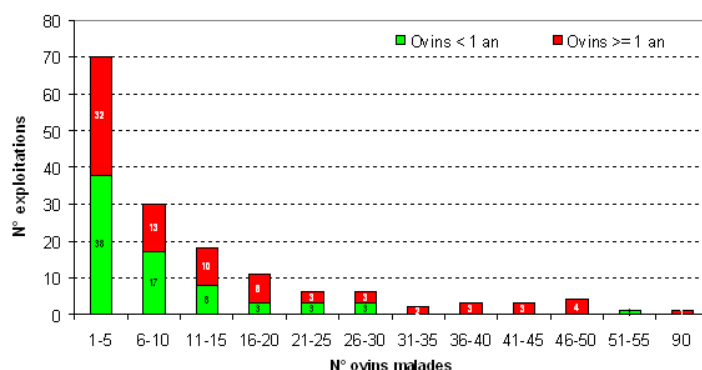


La FCO en 2007

L'apparition des cas a eu lieu, suivant les exploitations, de fin mai à début octobre 2007 avec un pic important entre mi-juillet et mi-août, plus tôt donc que l'année précédente. Leur disparition est signalée entre juillet et novembre, principalement fin septembre.

Le graphique qui suit donne la répartition des exploitations en fonction du nombre d'ovins malades. Le nombre d'animaux atteints a été fort variable : le plus souvent 1 à 5 moutons mais jusque 90 dans le même élevage. Contrairement à ce qui a été observé en 2006, les jeunes de moins d'un an ont été quasiment aussi souvent touchés que les moutons plus âgés.

Le nombre d'animaux morts a également été fort différent selon les troupeaux, souvent situé entre 1 et 5 moutons, il a atteint un maximum de 63. Ici aussi les deux catégories d'âge ont été concernées (+/- à part égale).



Signes cliniques, séquelles, traitements

La fièvre, l'amaigrissement, la salivation, la boiterie ou un gonflement des membres accompagné de raideur ceux-ci sont des signes les plus souvent relevés par les éleveurs.

Le tableau suivant donne les fréquences d'observation des principaux signes cliniques.

	Jamais	Parfois	Souvent	Ne sait pas
Fièvre	1	14	63	10
Amaigrissement	1	23	58	6
Salivation	2	31	49	6
Boiterie ou gonflement des membres	7	32	41	8
Raideur des membres	2	38	40	8
Oedèmes des yeux ou de la face	9	46	24	9
Lésions cutanées, chute de laine	25	46	4	13
Diarrhée	21	42	14	11
Troubles respiratoires	10	33	31	14
Régurgitation	12	33	28	15

La durée de récupération des animaux atteints a varié selon les cas, elle a été de quelques jours à huit semaines. La mort, lorsqu'elle est survenue, était généralement signalée entre la première et la troisième semaine, parfois plus tardivement (8 éleveurs ont signalé un délai maximum de 8 semaines).

Près de trois quart des éleveurs estimaient, au moment de renvoyer le formulaire, qu'il subsistait des séquelles chez les animaux atteints. Celles-ci peuvent être réparties en stérilité (26%), retard de croissance (23%), altération de la qualité de la laine (22%), infertilité (12%), diminution de la qualité des carcasses (6%) et autres (11% ; dans plus de la moitié des cas, des problèmes de boiteries).

Dans la majorité des cas des traitements ont été mis en place et réalisés par le vétérinaire. Le plus souvent, des antibiotiques et des anti-inflammatoires non stéroïdiens ont été administrés aux animaux malades (traitement symptomatique) avec une efficacité que la plupart des éleveurs ont jugée bonne. L'utilisation d'insecticides et/ou de répulsifs a aussi été répandue et concernait, le plus souvent, des animaux malades ou non. Toutefois, son efficacité a été jugée décevante. Globalement, le nombre d'animaux traités a varié de 1 à 200 avec une moyenne de 30 par élevage. Le coût par animal a varié de 2 à 135 € avec une moyenne de 26 €, ce qui est considérable.

La plupart des éleveurs n'ont pas constaté d'influence de la FCO lors de la commercialisation de leurs produits, que ce soient des agneaux de boucherie, des brebis de réforme ou des animaux d'élevages, sauf peut-être pour les béliers. Les éleveurs travaillent en général en circuit direct et ont d'autres revenus que ceux de l'élevage ovin. La moitié des éleveurs estiment que leur pouvoir d'achat a diminué mais que leur niveau de vie n'a pas été influencé par la FCO. Seul un peu plus de la moitié des éleveurs ont eu recours à des moyens d'adaptation de la gestion de leur exploitation

pour faire face à l'épizootie. Ceux qui se sont adaptés ont utilisé, la plupart du temps, 1 ou 2 moyens : une diminution des naissances et/ou une diminution de la taille du cheptel. Toutefois, ces moyens peuvent en fait être des conséquences de l'épizootie (voir par exemple, l'article de l'impact de la FCO sur la qualité de la semence des béliers). Par ailleurs le nombre d'enlèvements au clos d'équarrissage a fortement augmenté durant l'été pour atteindre un pic fin août 2007, ce qui pourrait avoir une conséquence sur la taille des effectifs et plus globalement sur la structure du cheptel ovin.

Les informations recueillies par les éleveurs au sujet de la FCO proviennent principalement de la presse agricole et de discussions avec d'autres éleveurs ou avec leur vétérinaire. Les éleveurs consultent souvent plusieurs

sources d'information et parmi celles-ci, les discussions avec les vétérinaires sont jugées les plus pertinentes.

Les éleveurs pensent en général que la FCO va s'installer durablement en Belgique, 85 d'entre eux, souhaitent avoir recours à la vaccination.

Nouvelle enquête FCO

Depuis la parution de la première enquête, de nouvelles informations sont disponibles, en particulier en ce qui concerne les paramètres liés à la reproduction (agnelages, prolificité, fertilité, ...) et dès lors, une deuxième enquête s'avère indispensable pour compléter la première et estimer correctement les pertes zootechniques liées à la FCO. Nous vous invitons fortement à participer à cette deuxième enquête que vous ayez ou non répondu à la première. Nous souhaiterions en effet évaluer, et mieux, dépasser le nombre de réponses reçues lors de la première enquête et pour cela, votre collaboration est indispensable.

Remerciements

Les auteurs remercient vivement tous les éleveurs qui ont participé à la première enquête d'octobre 2007 et tous les éleveurs qui participeront à la deuxième enquête épidémiologique d'avril 2008. Ils remercient également la FICOW qui a apporté un très important soutien logistique aux enquêtes susmentionnées ainsi qu'un retour de l'information régulier auprès des éleveurs.

Impact de la fièvre catarrhale ovine sur la qualité de la semence des béliers

Marianne Raes (CRO), Claude Saegerman (ULg), Nathalie Kirschvink (FUNDP)



Le Centre d'Insémination et de Sélection Ovine (CISO) s'est intéressé en automne dernier aux conséquences que peut avoir la fièvre catarrhale ovine (FCO) sur la qualité de la semence des béliers.

Un article concernant ce sujet est déjà paru dans la Filière Ovine et Caprine, n° 22 de décembre 2000. Il précisait les méthodes utilisées pour le prélèvement de la semence et l'analyse de celle-ci. Il donnait un premier aperçu des observations réalisées.

L'étude de l'ensemble des résultats obtenus permet de donner à présent des informations plus précises. Elle a porté sur 75 béliers dont le statut infectieux au regard de la FCO a été confirmé par la présence d'anticorps dans un prélèvement sanguin (test ELISA).

Certains béliers ont été prélevés à plusieurs reprises avec un intervalle de deux à trois semaines ; ils ont permis de réaliser une étude longitudinale de l'impact de la FCO sur la qualité de la semence. D'autres animaux n'ont subi qu'une collecte et ont été utilisés pour réaliser une étude transversale ce cet impact. Les béliers étaient âgés de 1 à 6 ans et appartenaient à différentes races mais la majorité des observations a été réalisé sur des antenais ou béliers de deux ans et de race Texel.

Douze béliers des centres du mouton ont été prélevés entre 4 et 6 fois, 24 béliers appartenant à des éleveurs ont été prélevés 2 ou 3 fois et 43 béliers ont été contrôlés une

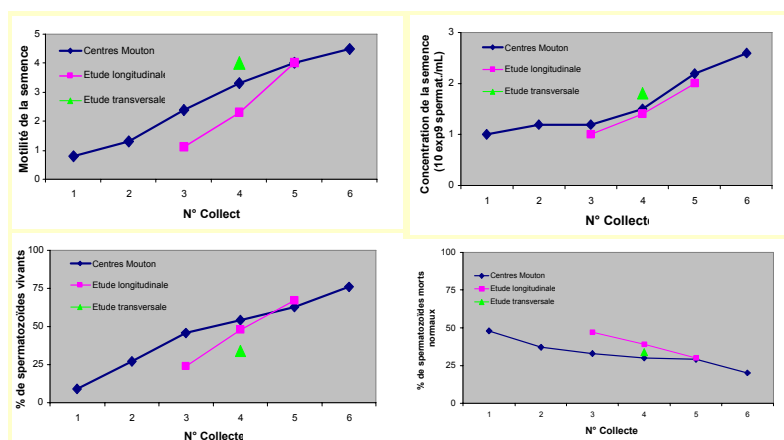
seule fois. Les données récoltées sur ces différents groupes d'animaux sont présentées séparément. Les prélèvements ont été réalisés entre 5 et 138 jours après l'apparition des signes cliniques sur les béliers du CISO et entre 17 et 90 jours sur ceux des éleveurs.

Des observations ont été faites au niveau de l'aspect macroscopique, de la motilité des spermatozoïdes, de la concentration et des pourcentages de spermatozoïdes vivants, morts et anormaux. Aucun des béliers contrôlés n'a montré une semence de qualité normale lors du premier prélèvement, même ceux qui n'avaient montré que très peu de signes cliniques. De plus, tous les facteurs observés ont été significativement modifiés par rapport aux données de référence obtenues sur les béliers sains du CISO avant l'apparition de la maladie. La diminution de qualité était cependant assez variable suivant les animaux, catastrophique chez certains mais parfois relativement modérée.

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution de la qualité de la semence au fur et à mesure des récoltes. Ils concernent la motilité, la concentration, les pourcentages de spermatozoïdes vivants et anormaux. Les courbes représentent des valeurs moyennes provenant des béliers prélevés plusieurs fois, d'une part ceux du CISO et d'autre part ceux des éleveurs. Les valeurs moyennes obtenues pour les béliers prélevés une seule fois sont indiquées par un triangle.

Une semence de qualité normale présente une motilité d'au moins 4/5 (sur une échelle de mesure allant de 1 à 5), une concentration minimum de 3 milliards de spermatozoïdes par ml dont 75 à 80% sont vivants. Le nombre de spermatozoïdes anormaux, quelques % en principe, a atteint des chiffres très importants lors des premiers prélèvements. La diminution de ce nombre a souvent annoncé un retour à la normale, elle a été suivie par l'augmentation du nombre de spermatozoïdes vivants et le retour à une motilité correcte. La concentration est le facteur qui a mis le plus longtemps à se rétablir.

Le nombre de spermatozoïdes anormaux, quelques % en principe, a atteint des chiffres très importants lors des premiers prélèvements. La diminution de ce nombre a souvent annoncé un retour à la normale, elle a été suivie par l'augmentation du nombre de spermatozoïdes vivants et le retour à une motilité correcte. La concentration est le facteur qui a mis le plus longtemps à se rétablir.



Il existe une bonne correspondance entre les données des études longitudinales et transversale. Les résultats obtenus montrent que la qualité de la semence s'améliore progressivement chez tous les béliers contrôlés. Elle se rapproche

de la normale, chez la plupart d'entre eux, environ 85 jours après l'apparition des signes cliniques. Les béliers du CISO, qui ont été suivis plus longtemps que ceux des éleveurs, ont tous montré une récupération totale après 90 à 120 jours, même ceux qui avaient été les plus atteints.

Le CISO compte poursuivre cette étude. Il remercie les éleveurs qui y ont participé et leur propose de contrôler une nouvelle fois gratuitement leurs béliers avant la prochaine saison de reproduction. Pour les autres animaux le tarif avantageux de l'automne 2007 restera d'actualité, le

propriétaire paiera la première analyse et pourra représenter son bélier pour un suivi gratuit tant que la semence sera de mauvaise qualité.

Remerciements

Les auteurs remercient l'équipe des Centres du Mouton à Faulx-les-Tombes pour sa participation et son aide apportées à cette étude.



Deuxième questionnaire d'enquête visant à évaluer l'impact zooteknique de la fièvre catarrhale ovine (Avril 2008)

Madame, Monsieur,

La fièvre catarrhale ovine (FCO) ou maladie de la langue bleue est une maladie virale non contagieuse transmise par un petit moucheron du genre *Culicoides*. A travers le monde, il existe 24 sérotypes différents du virus de la FCO. Depuis le mois d'août 2006, le sérotype 8 du virus de la FCO sévit en Belgique.

La maladie de la langue bleue a touché un nombre important d'élevages de moutons. Au sein des élevages infectés, un certain nombre de moutons ont été malades et une partie de ceux-ci sont morts. A ce jour, une étude quantitative visant à estimer les pertes économiques est en cours (première enquête épidémiologique initiée en novembre 2007 – voir Filière Ovine et Caprine n° 22).

Des données complémentaires, en particulier celles liées à la reproduction, sont aujourd'hui disponibles pour estimer plus complètement l'impact zooteknique et économique de la FCO en Belgique. La FCO a induit des pertes reproductrices qui ont pu être objectivées lors de la saison d'agnelage (avortements, mortalités d'agneaux nouveau-nés, malformations d'agneaux, problèmes de stérilité et d'infécondité. L'objectif de cette deuxième enquête est de les évaluer.

Cette enquête ne peut être réalisée sans votre participation. Vous pouvez tous répondre à celle-ci que vous ayez ou non participé à la première enquête de fin octobre 2007. La représentativité de l'enquête ne pourra que sensibiliser davantage les autorités du préjudice engendré par la FCO. Toute information (positive ou négative) nous intéresse. L'anonymat de l'enquête est garanti. Seule une exploitation collective des données est prévue par les universités impliquées dans cette étude.

Concrètement, nous vous demandons de bien vouloir consacrer quelques minutes de votre temps pour remplir le présent questionnaire d'enquête et nous le renvoyer avant le 31 mai 2008 par courrier postal à l'adresse suivante : Centre de Recherches Ovines, 18 rue du Strouvia, 5340 Faulx les Tombes.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos plus sincères salutations.

Professeur Claude Saegerman

Département des maladies infectieuses et parasitaires,
Faculté de médecine vétérinaire
Université de Liège

Professeur Nathalie Kirschvink

Département de médecine vétérinaire
Faculté Universitaire Notre-Dame de la Paix
Namur

Questionnaire d'enquête visant à évaluer l'impact zootechnique de la fièvre catarrhale ovine (Avril 2008)

1. OU SE SITUE VOTRE ELEVAGE DE MOUTONS ?

Code postal : ... Commune : Province :

Recevez-vous le périodique « Filière ovine et caprine », diffusé par la FICOW ? OUI NON

Espèce de ruminant	< 1 an	> 1 an	Principale race	Nbre de béliers reproducteur
Ovins viandeux				
Ovins laitiers				
Caprins				
Bovins				
Autre, à préciser :				

Avez-vous participé à la première enquête épidémiologique de novembre 2007 ? OUI NON

2. QUEL EST L'INVENTAIRE DU TROUPEAU A CE JOUR ?(uniquement les ruminants)

Globalement, le nombre de moutons présents actuellement est-il comparable à celui recensé à la même époque l'année passée ? OUI

NON Si NON, quelle en est la cause :

3. QUELS SONT LES ANTECEDENTS DE FIEVRE CATARRHALE OVINE (FCO) ?

Votre exploitation a-t-elle été affectée par la FCO en 2006 ? OUI NON

Votre exploitation a-t-elle été affectée par la FCO en 2007 ? OUI NON

Votre exploitation a-t-elle été affectée par la FCO en début 2008 ? OUI NON

Si OUI en 2008, la date d'apparition (réapparition) de la FCO :/...../2008

4. IMPACTS ZOOTECHNIQUES LIES A LA PERIODE DE LA LUTTE

4.1. Le(s) bélier(s)

Quelle était la durée de la période de reproduction en 2007 ?

Date de 1^{ère} mise au bélier :/...../2007

Date du retrait du bélier (dernière repasse) :/...../2007

Combien de béliers avez-vous utilisés durant la période de reproduction ?

Quels étaient l'origine et le statut supposés des béliers ?

Origine des béliers	Statut des béliers	Nombre
Mon exploitation	<input type="checkbox"/> Qui ont eu la FCO	
	<input type="checkbox"/> Qui n'ont pas eu la FCO	
	<input type="checkbox"/> Je ne connais pas leur statut	
D'autres exploitations	<input type="checkbox"/> Qui ont eu la FCO	
	<input type="checkbox"/> Qui n'ont pas eu la FCO	
	<input type="checkbox"/> Je ne connais pas leur statut	

Parmi les béliers repris dans le tableau ci-dessus :

Combien ont-ils été testés pour un contrôle de qualité de la semence en 2007 ?

Combien avaient un résultat favorable à ce contrôle de qualité de la semence ?

Animaux		1 ^{ère} Période	2 ^{ème} Période	3 ^{ème} Période	4 ^{ème} Période	5 ^{ème} Période
Brebis	Nombre de brebis mises à la lutte					
	Nombre de brebis gestantes					
Agnelles	Nombre d'agnelles mises à la lutte					
	Nombre d'agnelles gestantes					

4.2. Les brebis

Quels ont été les résultats des périodes de lutte durant l'année 2007 :

Recourez-vous à l'insémination artificielle (IA) : OUI NON

Si OUI, remplissez le tableau suivant qui concerne le nombre de brebis et d'agnelles inséminées et gestantes :

Période	Nombre de femelles inséminées		Nombre de femelles gestantes parmi celles qui ont été inséminées			
	Agnelles	Brebis	Agnelles	Brebis		
Avant l'arrivée de la FCO (Année 2005)						
Lors de l'épisode de FCO (Année 2007)						

Concernant le taux de succès des inséminations, avez-vous constaté une différence entre la situation actuelle (année 2007) par rapport à la situation avant l'arrivée de la FCO (année 2005) ?

OUI NON Si OUI, le taux de succès a : Diminué Augmenté

Si OUI, à quoi attribuez-vous cette différence (cochez ce qui convient) ?

Meilleure maîtrise de l'exploitation FCO dans mon troupeau

Autre(s) maladie(s), précisez (si possible) :

Autre raison, précisez :

Avez-vous utilisé un outil de diagnostic de gestation durant la période de reproduction 2007-2008 ?

OUI NON Si OUI, cochez ce qui convient :

Période	Nombre de femelles inséminées		Nombre de femelles gestantes parmi celles qui ont été inséminées			
	Agnelles	Brebis	Agnelles	Brebis		
Avant l'arrivée de la FCO (Année 2005)						
Lors de l'épisode de FCO (Année 2007)						

5. IMPACTS ZOOTECHNIQUES LIES A LA PERIODE DES AGNELAGES

Avant l'apparition de la FCO (année 2005-2006), quelles ont été les période(s) d'agnelages dans votre troupeau ? (complétez ce qui convient = mettre une « X » dans chaque quinzaine concernée)

Notez que chaque mois est divisé en 2 quinzaines (= 1 et 2).

Sept.		Oct.		Nov.		Déc.		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août	
1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2

Durant la période 2007-2008, quelles ont été/seront les dates de début et de fin de(s) période(s) d'agnelages ?

	Date de début (jj/mm/aa)	Date de fin (jj/mm/aa)
1 ^{ère} période d'agnelages/...../200../...../200..
2 ^{ème} période d'agnelages/...../200../...../200..
3 ^{ème} période d'agnelages/...../200../...../200..
4 ^{ème} période d'agnelages/...../200../...../200..
5 ^{ème} période d'agnelages/...../200../...../200..

Globalement, avez-vous constaté un décalage des périodes d'agnelages entre les années 2007 et 2008 ? OUI NON Si OUI, à combien de semaines estimez-vous ce décalage ?

Quels ont été les résultats des agnelages réalisés durant les périodes d'agnelage 2007-2008 ?

Nombre	Période d'agnelages (P.)				
	1 ^{ère} P.	2 ^{ème} P.	3 ^{ème} P.	4 ^{ème} P.	5 ^{ème} P.
Nombre d'agnelles rentrées pour agnelage					
Nombre de brebis rentrées pour agnelage					
Nombre d'avortements constatés					
Nombre d'agneaux nés normaux					
Nombre d'agneaux mort-nés					
Nombre d'agneaux nés à terme mais malformés					

Concernant d'éventuels avortements, des prélèvements ont-ils été acheminés à l'ARSIA (laboratoire) en vue de leur analyse ? OUI NON Si OUI, quel a été le résultat :

Concernant les agneaux qui sont nés normaux, ont-ils été pesés à la naissance ? OUI NON

Si OUI, combien en avez-vous pesé ?

Si OUI, quel était le poids moyen des agneaux nouveau-nés ?

Avez-vous constaté des mortalités des agneaux durant le premier mois après la naissance ?

Période après la naissance	Mortalité	Combien d'animaux	
1 ^{ère} semaine	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
De la 2 ^{ème} à la 4 ^{ème} semaine	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		

Considérez-vous que cette mortalité néonatale est supérieure à celle observée durant les années précédentes ? OUI NON

Quelle était la prolificité de votre troupeau lors de la période 2005-2006 ? %

(prolificité = nombre d'agneaux nés (vivants + morts) / nombre de femelles ayant mis bas x 100)

Avez-vous constaté des modifications comportementales chez des agneaux durant le premier mois après la naissance ?

OUI NON

Si OUI, décrivez brièvement vos observations :

6. AUTRES MANIFESTATIONS CLINIQUES DE LA FCO DURANT L'HIVER

A l'exclusion des problèmes spécifiques liés à la reproduction, avez-vous observés un ou plusieurs moutons cliniquement affectés durant cet hiver ? OUI NON Si OUI, combien ?

Si OUI, complétez le tableau suivant :

Signe clinique	OUI	NON	Ne sais pas
Fièvre (température)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Salivation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Amaigrissement (perte de poids)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gonflement (œdème) autour des yeux et/ou de la face	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ecoulement des yeux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mufle et/ou naseaux et/ou lèvres d'aspect croûteux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lésions dans la cavité buccale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gonflement de la langue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Langue bleue (cyanosée)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Régurgitation alimentaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Grincement des dents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Raideur des membres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Boiteries ou gonflement des membres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Chute d'onglons	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pis/mamelles gonflés et/ou avec croûtes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Diminution de la production de lait	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Torticolis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fonte musculaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lésions cutanées et chute de laine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Diarrhée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Troubles respiratoires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

7. AUTRES PERTES ÉCONOMIQUES ET ADAPTATION DE GESTION DE L'EXPLOITATION ?

Depuis le mois de novembre 2007 (première enquête), avez-vous vendu des animaux de boucherie ?

OUI NON Si OUI, complétez le tableau suivant :

Catégorie d'animaux	Prix TVA comprise en Euros	Unité (cochez ce qui convient)
Agneaux de boucherie		<input type="checkbox"/> par Kg <input type="checkbox"/> par animal
Brebis de réforme		<input type="checkbox"/> par Kg <input type="checkbox"/> par animal

Est-ce que le taux de réforme des animaux a changé au cours du temps ? (compléter le tableau suivant)

Catégories d'animaux	Changement du taux de réforme	Taux de réforme (%)		Cause
		En 2006	En 2007	
Brebis	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON			<input type="checkbox"/> Maigreux
				<input type="checkbox"/> Non gestante
				<input type="checkbox"/> Autre, précisez :
Agnelles initialement	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON			<input type="checkbox"/> Maigreux
				<input type="checkbox"/> Non gestante
				<input type="checkbox"/> Pas de débouché pour l'élevage
				<input type="checkbox"/> Autre, précisez :

Depuis le mois de novembre 2007 (première enquête), avez-vous vendu des animaux d'élevage ?
 OUI NON Si OUI, complétez le tableau suivant :

Catégorie d'animaux	Nombre d'animaux	Prix moyen par animal vendu en Euros (TVA comprise)
Agneaux		
Agnelles		
Antenais		
Antenaises		
Bélier de reproduction		

Par quel circuit de commercialisation êtes-vous concerné ?
 Vente directe Groupement d'éleveurs Marchand de bestiaux Autre (à préciser) :
 Est-ce que vos revenus totaux sont fortement dépendants des revenus de votre exploitation ovine ?
 OUI NON
 Etes-vous concerné par la production laitière ovine ? OUI NON Si OUI, compléter le tableau

Année	Nombre de litres produits	Prix moyen au litre (€ TVA comprise)
2005		
2006		
2007		

Evolution des frais vétérinaires (en € TVA comprise) :

Poste de frais	Année 2006	Année 2007	Année 2008
Synchronisation des chaleurs			
Qualité de la semence			
Diagnostic de gestation			
Insémination artificielle			
Actes se rapportant à la période des agnelages			
Animaux malades			
Autres, précisez :			
Autres, précisez :			
Autres, précisez :			

Evolution de la complémentation alimentaire en concentrés :

Année	Engraissement		Gestation		Lactation	
	Nombre de jours	Nb de g/animal/jour	Nombre de jours	Nb de g/animal/jour	Nombre de jours	Nb de g/animal/jour
2005						
2006						
2007						

8. VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

Quel type de bergerie utilisez-vous ? Bâtiment fermé Bâtiment semi-ouvert
 Autre, précisez :
 Est-ce que la lumière reste allumée la nuit dans la bergerie ? OUI NON
 Utilisez-vous un ensilage pour alimenter vos moutons ? OUI NON Si OUI, lequel(s) :
 Avez-vous mesuré la température dans la bergerie durant cet hiver ? OUI NON
 Si OUI, qu'elle température faisait-il dans la bergerie durant cet hiver (en degré Celsius) ?
 Minimum Moyenne Maximum
 °C °C °C
 A quelle date les premiers moutons sont-ils sortis en pâture en 2008 (jours/mois/année) ?
 Pensez-vous que la fièvre catarrhale ovine va revenir en Belgique au printemps/été 2008 ?
 Oui Non Pas d'avis
 Etes-vous satisfait du retour d'information concernant les résultats de la première enquête épidémiologique réalisée en novembre 2007 (seuls ceux qui ont participé à l'enquête de novembre 2007 répondent à cette question) ? Oui Non Pas d'avis
 Date où le questionnaire a été rempli : .../.../2008

Vers une simplification de l'étiquetage des denrées alimentaires

Philippe Vandiest - FICOW

La Commission européenne envisage une révision des conditions de mise sur le marché et d'utilisation des aliments pour animaux. Sa proposition est motivée par un souhait de simplifier le cadre législatif et de ce fait d'alléger les charges administratives et d'améliorer la compétitivité de l'industrie alimentaire européenne, tout en garantissant la sécurité alimentaire.

Un plus peut être pour l'industrie alimentaire, mais un pas en arrière pour les éleveurs pour qui la simplification de l'étiquetage des aliments composés renforcera encore davantage le mystère de leur valeur alimentaire.

Parmi les objectifs de la Commission figure la révision de l'étiquetage des aliments composés pour animaux producteurs de denrées alimentaires. Depuis 2002, à la suite des crises de la dioxine et de la vache folle, les fabricants d'aliments étaient obligés d'indiquer sur l'étiquetage des aliments composés pour animaux producteurs de denrées alimentaires le pourcentage pondéral de toutes les matières premières incorporées. La Commission propose l'abandon de cette obligation en argumentant du niveau de sécurité accru des aliments pour animaux depuis 2002 suite à l'instauration de règlements qui ont amélioré le système de traçabilité et introduit les principes HACCP et les guides de bonnes pratiques en matière d'hygiène dans les entreprises du secteur de l'alimentation animale. Elle maintient cependant l'exigence d'indiquer le pourcentage exact de la matière première incorporée lorsque celle-ci est mise en évidence sur l'étiquetage de l'aliment composé.

Bien que le projet de règlement prévoit que le client puisse obtenir du producteur des in-

formations complémentaires quant à la composition exacte de l'aliment composé, il prévoit aussi que le producteur de l'aliment soit autorisé à rejeter la demande d'informations s'il estime que leur communication porterait atteinte à ses droits de propriété intellectuelle. La Commission estime que le maintien de l'obligation de mentionner sur l'étiquetage des aliments composés les matières premières incorporées par ordre pondéral décroissant fournit déjà des informations importantes sur la composition du mélange.

Selon le règlement proposé par la Commission européenne, l'étiquetage d'un aliment composé devrait mentionner s'il s'agit d'un aliment complet (suffit à lui seul aux besoins nutritionnels de l'animal) ou d'un aliment complémentaire (est distribué conjointement à un autre aliment (fourrage) pour couvrir les besoins nutritionnels de l'animal) et selon le cas devrait renseigner obligatoirement le client de certains teneurs spécifiques. Les teneurs en composants qui apparaissent facultativement sur l'étiquetage doivent pouvoir être renseignées par le fabricant aux clients le requérant.

Teneurs à mention obligatoire sur l'étiquetage (--- = mention facultative)			
	Aliments complets	Aliments complémentaires	Tolérances applicables aux indications d'étiquetage
Eau	Toutes les espèces	Toutes les espèces	1,5 unités si teneur ≥ 15 % 10 % si teneur < 15 % 0,2 unité si teneur < 2 %
Cendres brutes	Toutes les espèces	Toutes les espèces	Idem
Protéine brute	Toutes les espèces	Toutes les espèces	3 unités si teneur ≥ 30 % 10 % si teneur < 30 % 1 unité si teneur < 10 %
Sucre	---	---	Idem
Amidon	---	---	Idem
Cellulose brute	Toutes les espèces	Toutes les espèces	2,2 unités si teneur ≥ 15 % 15 % si teneur < 15 % 0,8 unité si teneur < 5 %
Matière grasse brute	Toutes les espèces	Toutes les espèces	Idem
Valeur énergétique	---	---	5,0%
Valeur protéique	---	---	10,0%
Fractions de fibres	---	---	
Lysine	Porcs et volailles	Porcs et volailles	
Méthionine	Porcs et volailles	Porcs et volailles	
Autres acides aminés	---	---	
Vitamines	---	---	
Oligoéléments	---	---	
Calcium ≥ 5 %	---	Toutes les espèces	1,5 unités si teneur ≥ 15 % 10 % si teneur < 15 % 0,2 unité si teneur < 2 %
< 5 %	---	---	Idem
Sodium	---	---	Idem
Phosphore ≥ 2 %	---	Toutes les espèces	Idem
< 2 %	---	---	Idem
Potassium	---	---	Idem
Magnésium	---	Ruminants	Idem



Des moutons pour diversifier les élevages bovins...?

Virginie Decruyenaere (CRA-Libramont)

Voici 4 années, la Section Systèmes agricoles de Libramont (CRA-W) mettait en place une série d'essais visant à promouvoir le développement d'un élevage ovin dans des exploitations alors tournées vers l'élevage bovin.

L'hypothèse de travail était que l'herbe pâturée, aliment bon marché, peut permettre d'atteindre des niveaux de production intéressants à condition de toujours mettre à la disposition des animaux une herbe de qualité constante en quantité suffisante. Or dans le cas du pâturage, les quantités offertes, tout comme la qualité varient dans le temps. Dès lors afin de maximiser leurs performances, les animaux ne devraient rester qu'un temps limité sur les parcelles et les quantités d'herbe résiduelles importantes qu'ils laisseraient derrière eux pourraient nuire à la pérennité de la prairie : installation d'espèces indésirables et de moindre valeur alimentaire; dégradation du couvert; C'est à ce niveau que les ovins peuvent jouer un rôle important. Le comportement au pâturage des moutons est en effet complémentaire à celui

des bovins : ils broutent généralement plus bas et, vu la taille plus petite des bouchées prélevées, ils ont une plus grande capacité à sélectionner leur ration. Jouer sur cette complémentarité 'ovin-bovin' devrait permettre d'assurer de bonnes performances zootechniques tout en maintenant la qualité de la prairie à son optimum.

L'objectif de ce projet, subventionné par la Région Wallonne (Direction du Développement et de la Vulgarisation), était de mettre en évidence l'intérêt de cette association et de développer des schémas de pâturage permettant de concilier 'bonnes performances zootechniques' et 'bonne exploitation de la pâture'.

Quels types de pâturage?

Les techniques de pâturage mises en place au cours des 4 années expérimentales ont regroupé des génisses de type allaitant et des brebis (suitées ou non) dans des systèmes de pâturage mixte alterné ('Leader Follower'), mixte simultané ou de pâturage séparé des 2 espèces animales.

Le pâturage des génisses était soit de type continu soit de type tournant sur 3 ou 4 parcelles. Les moutons évo-

luaient uniquement en pâturage continu.

Les systèmes mixtes simultanés et alternés ont été organisés sur 6 parcelles en 2004; sur 4 parcelles en 2005 et 2006. En 2007, le système mixte alterné a de nouveau été organisé sur 6 parcelles. En 2007, le pâturage tournant des génisses a été remplacé par un pâturage mixte simultané continu.

Quels chargements au pâturage ?

En première approche, les ovins ont remplacé au pâturage une partie des bovins sur les parcelles (année 2004). Les chargements totaux étaient alors de 1750 kg de poids vif/ha ou 2,9 UGB/ha à la mise à l'herbe quel que soit le système de pâturage. Les 3 années suivantes, les ovins sont venus s'ajouter aux bovins à raison de 5 à 7 brebis suivies par ha de prairie à la mise à l'herbe. Le chargement total des systèmes mixtes est passé à 2200 kg de poids vif/ha, soit 3,6 UGB/ha. La fumure azotée était adaptée de façon à ce que les animaux disposent toujours d'herbe à volonté.

Notons qu'ajouter des ovins sans modifier le chargement bovin rend plus difficile la gestion du pâturage. La principale modification est observée au niveau de la récolte de fourrage : le surplus de fourrage printanier, habituellement destiné à la fauche, est consommé par les ovins. Parmi tous les systèmes testés, le pâturage mixte alterné est le plus difficile à conduire et ce tout particulièrement lorsque seules 4 parcelles sont incluses dans la rotation. L'idéal étant alors de travailler sur une base de 6 parcelles, cette configuration permet à la prairie de mieux 'régénérer' suite à l'allongement du temps de repousse entre 2 passages sur la même parcelle.

Quels animaux au pâturage ?

En 2004, le troupeau expérimental ovin se composait d'une quarantaine d'agnelles Swifter conduites en race pure. En 2005, 2006 et 2007, il se composait d'une dizaine d'agnelles et d'une quarantaine de brebis.

Du sevrage à la mise à la reproduction, les agnelles ont été nourries à l'herbe. A partir du mois d'août, elles ont reçu un complément de céréales (épeautre + triticale) à raison de 200 g par agnelle et par jour. Dans ces conditions, leur gain quotidien moyen était de 100 à 150 g, leur poids moyen à la mise à la lutte était de 45 kg.

Pour ce qui est des brebis, avant la mise à la lutte, un 'flushing' était réalisé en mettant le troupeau sur une prairie de regain. Pour les agnelles, ce 'flushing' consistait soit à leur faire pâturer une parcelle de regain, soit à leur distribuer, à l'herbe, un complément (céréales et/ou foin de qualité à volonté).

L'alimentation en période de gestation a été raisonnée en tenant compte des besoins de gestation et de croissance. Ainsi, 6 semaines avant l'agnelage, les agnelles et brebis ont reçus, en plus du foin à volonté, un com-

plément composé de céréales et de luzerne déshydratée (750 g par animal par jour pour les agnelles, 900 g par animal par jour pour les brebis). Les animaux disposaient de bassins à lécher contenant des minéraux.

Les génisses suivies dans le cadre des expérimentations sont de la race BBB et provenaient toutes d'exploitations situées dans les environs de Libramont. Leur poids à la mise à l'herbe était de l'ordre de 360 kg pour un âge moyen de 14 mois. Aucune complémentation au pâturage ne leur a été apportée.

Quels niveaux de performances ?

En moyenne, pour les 4 années de suivi, à la mise à l'herbe, le poids des brebis du système mixte alterné est inférieur. Il en est de même au sevrage des agneaux. En août, les brebis du système mixte simultané sont les plus lourdes, les brebis du système mixte alterné sont de nouveau les plus légères, leur gain de poids étant nul à négatif entre le sevrage et la pesée du mois d'août (tableau 1). Néanmoins, quel que soit le système de pâturage, la reprise de poids est correcte et a permis une mise à la lutte des brebis dès la fin du mois de septembre pour toutes les années testées.

Les performances moindres des brebis du système mixte alterné peuvent, en partie, être expliquées par une qualité moindre de l'herbe que les brebis n'arrivent pas à compenser en ingérant plus.

En bergerie, sous la mère, de la naissance à la mise à l'herbe, les agneaux ont réalisés une croissance moyenne de 230 g par jour, ce qui reflète le bon niveau de production laitière des mères.

La production laitière des brebis semble également suffisante pour assurer la croissance des portées multiples. Ainsi, l'allaitement permet aux agneaux de réaliser une croissance journalière moyenne de 285 ; 222 et 191 g par jour respectivement pour les portées simples, dou-

Tableau 1. Poids des brebis au pâturage, cumul des saisons 2004, 2005, 2006 et 2007

Pâturage/type	Primipare	Multipare	Moyenne
<i>Poids à la mise à l'herbe (kg)</i>			
Continu	48.0	61.2	56.5
Mixte Simult.Tournant	47.6	62.2	56.4
Mixte Simult.Continu	49.9	63.0	60.1
Mixte alterné	44.9	59.9	54.1
Moyenne	46.8	61.2	
<i>Poids au sevrage (kg)</i>			
Continu	58.5	63.1	61.4
Mixte Simult.Tournant	59.0	66.7	63.7
Mixte Simult.Continu	54.6	65.7	63.2
Mixte alterné	55.3	62.2	59.5
Moyenne	57.3	63.9	
<i>Poids en août (kg)</i>			
Continu	57.3	64.4	61.9
Mixte Simult.Tournant	58.3	67.9	64.1
Mixte Simult.Continu	60.3	69.3	67.3
Mixte alterné	54.0	61.9	58.8
Moyenne	56.5	64.8	

Tableau 2. Performances des génisses au pâturage (GQM total en kg/jour).

Pâturage/année	2004	2005	2006	Moyenne	2007
Continu	741	692	578	667	678
Tournant	601	731	648	659	/
Mixte Simult. Tournant	687	674	612	657	554
Mixte Simult. Continu					452
Mixte Alterné	750	781	592	705	539
	696	721	608		

bles et triples.

Au pâturage, sous la mère, les performances des agneaux des systèmes mixtes simultanés, qu'ils soient tournant ou continu, sont supérieures avec, en moyenne, une croissance de 277 g par jour de la mise à l'herbe au sevrage. La croissance observée pour les systèmes continu et mixte alterné est inférieure d'environ 40 g par jour.

L'augmentation du chargement n'a pas négativement influencé les performances des génisses. Les croissances moyennes varient de 0,657 à 0,705 kg/jour pour tous les systèmes de pâturage considérés.

En 2007, c'est pour le système mixte simultané continu que les performances sont les plus basses (0,452 kg/jour en moyenne pour le lot). La compétition entre les ovins et les bovins pourrait dès lors être plus importante dans ce cas de figure.

Y a-t'il eu un impact du mode de pâturage sur les paramètres de reproduction des brebis ?

La prolificité est conforme au standard de la race avec un peu moins de 2 agneaux par brebis en première année d'agnelage et un peu moins de 3 agneaux par brebis en troisième année d'agnelage.

Bien que les brebis du pâturage mixte alterné étaient significativement plus légères à la mise à la reproduction, nous n'avons noté aucun effet du système de pâturage sur les paramètres de reproduction. Les tailles moyennes des portées ne sont pas différentes avec 2,80, 2,81 et 2,75 agneaux par portée respectivement pour les systèmes continu, mixte simultané et mixte alterné. La mortalité à la naissance est également du même ordre de grandeur, avec un nombre moyen d'agneaux morts par portée de 0,29 ; 0,22 et 0,25, respectivement pour les systèmes continu, mixte simultané et mixte alterné.

De même, il n'y a pas moins de naissances multiples chez les brebis du système alterné. Finalement, les poids à la naissance ne sont pas différents entre type de pâturage avec des poids moyens de 3,9 ; 3,8; et 4,1 kg

agneau respectivement pour les systèmes continu, mixte simultané et mixte alterné.

Et en ferme ?

Dans le cadre de l'essai, des mesures de performances ont également été réalisées en ferme. Que le pâturage soit alterné ou simultané, les bovins atteignent des performances de l'ordre de 0,500 kg par jour.

Comme au sein de notre troupeau expérimental, les brebis du système alterné réalisent les performances les plus basses.

La croissance des agneaux au pâturage est bonne mais variable. Il est probable que cette variation soit plus en relation avec la race, l'année et/ou la conduite de l'élevage qu'avec le mode de pâturage.

Quel est l'impact de l'association sur la prairie ?

C'est au niveau de la surface occupée par les refus que l'impact de l'association se marque le plus. En effet, il y a une nette diminution de la proportion de refus dans les systèmes mixtes (figure1). Les moutons jouent donc bien leur rôle de 'tondeuse' permettant ainsi le maintien du couvert prairial dans un état optimum. L'association a donc eu pour impact d'augmenter la production à l'herbe. L'ajout des moutons permet ainsi une augmentation de la production de poids vif de 400 à 500 kg par ha de prairie.

La valeur alimentaire de l'herbe pâturée était toujours de bonne qualité et ce même pour les brebis du système mixte alterné : teneur en protéine de l'ordre de 15 % ; teneur en cellulose de l'ordre de 25 % ; valeur énergétique supérieure à 850 VEM ou 0,80 UFL ; protéines digestibles dans l'intestin de l'ordre de 80 g/kg de matière sèche. Seules les quantités peuvent parfois faire défaut comme cela a été le cas en 2006 et ce quel que soit le système de pâturage.

Le trèfle blanc contribue grandement à la productivité des prairies. Notons à ce sujet qu'un pâturage continu par les ovins a une influence négative sur la proportion de trèfle dans les parcelles. Ainsi, de 2004 à 2005, la proportion de trèfle de la parcelle pâturée par les brebis seules a diminué de moitié, la diminution se poursuivant à un rythme moindre par la suite. De même, de 2006 à 2007, la parcelle du système mixte simultané continu

Tableau 3. Bovins et ovins en pâturage tournant, des hauteurs d'entrée et de sortie des parcelles adaptées

	Hauteurs d'herbe dans les parcelles			
	Bovin seul		Bovin – ovin alterné	
	Bovin seul	Ovin seul	Bovin	Ovin
Hauteur entrée (cm)	± 15 (mi botte)	± 10 (cheville)	± 15 (mi botte)	± 7 (dessus talon)
Hauteur sortie (cm)	5 à 6 (talon)	± 4 (semelle)	± 7 (dessus talon)	± 3 (semelle)

voit son taux de trèfle fortement diminué. Notons que c'est également dans le système 'Génisse continu' que l'on observe une tendance à une réduction de la présence du trèfle (figure 2).

Un bon indicateur de la gestion du pâturage pourrait être la hauteur d'herbe. La relation entre les hauteurs d'herbe et les disponibilités en herbe étant nette, le pilotage du pâturage à partir de cet indicateur est une bonne alternative pour l'agriculteur (tableau 3).

En ce qui concerne la conduite du pâturage, les animaux entrent sur les parcelles lorsque l'herbe a environ 15 cm de hauteur et en sortent autour de 5 à 6 cm, pour les bovins et les ovins en pâturage simultané, et de 3-4 cm, pour les ovins en pâturage alterné.

Quel est l'impact de l'association sur le parasitisme gastro-intestinal ?

Théoriquement, l'association de deux espèces complémentaires au pâturage permet une gestion plus aisée des vers gastro-intestinaux et ce en raison de la spécificité du parasite vis à vis de son hôte. Autrement dit, les ovins sont capables de nettoyer les prairies des parasites bovins et inversement. Il en résulte une moindre pression parasitaire et sans doute une meilleure acquisition de l'immunité vis à vis des vers gastro-intestinaux : les animaux étant en contact avec les parasites mais dans des proportions inférieures. Il semble cependant difficile de tirer des conclusions robustes suite à nos 4 années de suivi. L'impact de l'association sur le parasitisme gastro-intestinal serait lié aux conditions de climat et de pousse de l'herbe. En effet, si les bovins sont obligés de brouter ras (cas d'année avec peu de disponibilité

en herbe), la présence des moutons ne semble avoir que peu d'influence sur l'infestation du tube digestif par les parasites !

Et économiquement...?

Associer des ovins et des bovins au pâturage peut nécessiter un aménagement des clôtures. Les coûts relatifs à la mise en place du pâturage mixte comprennent les aménagements liés à la pose de nouvelles clôtures (treillis mouton, fil ou ruban électrique bas séparant les parcelles des pâturages tournant) et de points d'eau (abreuvoirs pour les moutons).

Par rapport au pâturage bovin, la pose de treillis et de fil électrique bas (amortissement sur 10 ans) a coûté 17 € supplémentaires par an et par ha de prairie. L'installation de nouveaux abreuvoirs (amortissement sur 10 ans) a coûté 1,8 € supplémentaires par an et par ha de prairie. En raison de la consommation des refus par les ovins,

Figure 1. Surface occupée par les refus, impact du système de pâturage

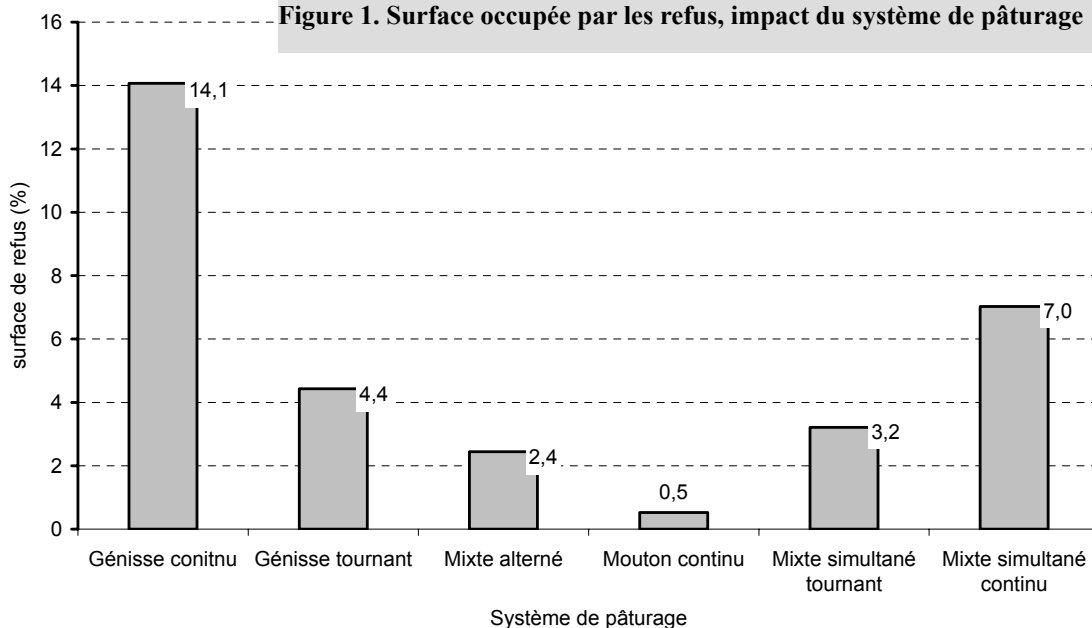
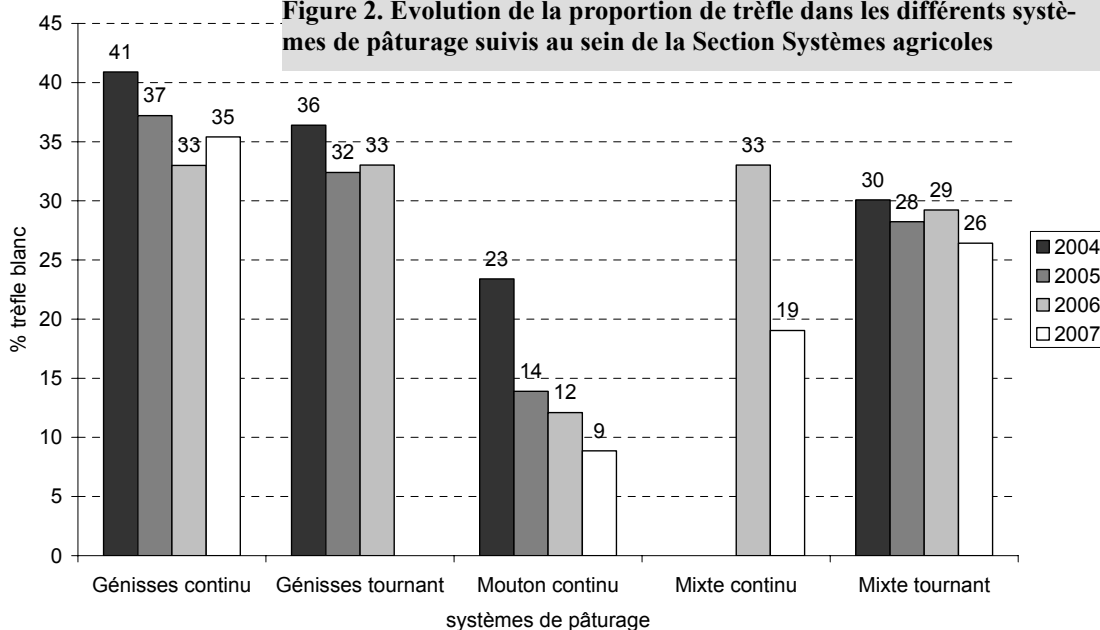


Figure 2. Evolution de la proportion de trèfle dans les différents systèmes de pâturage suivis au sein de la Section Systèmes agricoles



Au vu des résultats obtenus, l'association des ovins et des bovins au pâturage semble tout à fait compatible avec de bonnes performances animales et une gestion optimale de la prairie



les fauches de refus sur les parcelles sont quasi inexistantes dans les systèmes mixtes. La fumure des prairies était identique quel que soit le système de pâturage soit 150 € par an et par ha de prairie.

Dans ces conditions, le coût total d'une saison de pâturage s'élevait à 232, 249 et 240 €/ha et par an respectivement pour les systèmes bovin seul, ovin seul et mixte, ce qui est fort similaire.

La production d'agneaux en diversification d'une exploitation bovine peut être un bon régulateur de trésorerie. Avec le mouton, le capital investi est abordable et les rentrées sont rapides, les produits (agneaux) étant mis sur le marché l'année de leur naissance. Pour ce qui est des frais alimentaires hivernaux, les ovins peuvent valoriser au maximum les productions de la ferme que sont les fourrages et les céréales.

A titre d'exemple, si on considère notre troupeau expérimental (troisième année de production), la consommation moyenne d'aliments concentrés (mélange céréale, luzerne, tourteau protéique) a été de l'ordre de 100 kg / brebis/an, soit 19 à 20 € / brebis pour les 4 à 5 mois de présence en bergerie. A ces coûts alimentaires, il faut encore ajouter les minéraux présentés sous forme de bassin à lécher, soit 7 € par brebis au total. Les agneaux destinés à la boucherie ont été finis à l'herbe avec un complément d'orge mis à disposition en libre service (trémie), ce qui leur permet un niveau de performances de l'ordre de 140 à 280 g/jour en fonction de l'année. Rapporté à la brebis, les achats d'aliments pour les agneaux de boucherie s'élèvent à 7 €.

La marge brute, définie par la différence entre la vente des produits animaux (agneaux pour la boucherie et

agneaux pour la reproduction) et les charges opérationnelles liées à l'entretien des animaux, dégagee pour le troupeau de 53 brebis à été de l'ordre de 5300 €, soit quelques 100 € par brebis. Si tous les agneaux produits avaient été vendus pour la boucherie, cette marge brute s'élèverait à 75 € par brebis.

Pour conclure

Au vu des résultats obtenus, l'association des ovins et des bovins au pâturage semble tout à fait compatible avec de bonnes performances animales et une gestion optimale de la prairie.

La Belgique ne produit qu'environ 20 % de la viande ovine qu'elle consomme. Les moutons sont dès lors une voie de diversification à ne pas sous-estimer pour les éleveurs bovins une fois que la problématique imposée par l'occurrence de la fièvre catarrhale ovine aura été solutionnée.

En effet, la Wallonie dispose d'une série d'atouts pour dynamiser l'activité ovine : des surfaces pâturables qui peuvent être exploitées tant par les bovins que par les ovins, le savoir faire et la technicité de ses éleveurs. Elle peut cependant nécessiter une adaptation des clôtures. Finalement, cet élevage peut être assez facilement mis en place sans nécessiter l'engagement d'un capital trop élevé.

Principaux partenaires

Région Wallonne - D33 (développement et vulgarisation) : financement et accompagnement.

Éleveurs locaux : suivi et mise à disposition des animaux expérimentaux.

Contact

Ir. Virginie Decruyenaere

CRA-W – Section Systèmes agricoles

Rue de Serpont, 100

B-6800 Libramont-Chevigny

Tél. : +32 (0)61 23 10 10

Fax : +32 (0)61 23 10 28

Email : decruyenaere@cra.wallonie.be

Réflexion du groupe de travail « ovins » du COPA-COGECA sur l'avenir du secteur ovin en Europe

Philippe Vandiest (Ficow)

COPA : Comité des Organisations Professionnelles Agricoles de l'UE

COGECA : Confédération Générale des Coopératives Agricoles de l'UE

L'élevage ovin représente une activité agricole millénaire en Europe et dans le monde. Comme les bovins, les ovins sont présents dans l'ensemble des pays européens ; ils appartiennent de manière intrinsèque à l'héritage culturel des paysages européens. En plus de leur fonction de production de viande et de laine, ils oeuvrent à l'équilibre environnemental par le pastoralisme, le pâturage et l'entretien naturel de zones moins fertiles et difficilement exploitables par d'autres activités agricoles (maintien de la biodiversité, lutte contre les incendies) et leur élevage contribue à la cohésion sociale dans de nombreuses zones rurales.

Or, force est de constater de nos jours que la durabilité de la production de viande ovine à l'échelle professionnelle en Europe est plus que jamais menacée. Le cheptel ovin est en déclin depuis 2001, de même que le nombre d'éleveurs. C'est dans un contexte global de baisse de consommation de viande ovine que s'inscrit le repli de la produc-

tion européenne.

En parallèle, les importations dans la Communauté européenne augmentent.

Vu la structure d'âge des éleveurs, les difficultés économiques d'un bon nombre d'entre eux et compte tenu du découplage des aides et de l'ouverture de l'Europe au marché mondiale, le secteur régresse. Ces tendances peu encourageantes risquent de s'amplifier au cours des prochaines années. Il y a dès lors une urgence imminente d'agir si l'élevage ovin d'envergure économique doit être préservé en Europe.

Aider le secteur ovin, c'est pour le COPA-COGECA :

- renoncer à une augmentation de la modulation des aides directes prévue le règlement (*) de la Politique Agricole Commune (PAC - *règlement CE 1782/2003) ;
- poursuivre la simplification administrative de la conditionnalité ;
- permettre aux Etats membres de revoir les décisions prises en matière de paiements couplés (les paiements devraient être découplés seulement si cela ne conduit pas à l'abandon de la production et à des effets environnementaux négatifs) ;
- éviter toute distorsion de concurrence entre producteurs européens ;
- mettre en œuvre des actions prioritaires s'inscrivant dans un plan stratégique de redynamisation du secteur.

Pour le COPA-COGECA, les actions prioritaires sont les suivantes.

Agir au niveau de l'offre et de la demande

1. Suite notamment à des crises sanitaires, l'Union européenne dépend aujourd'hui de plus de 20 % des importations à partir des pays tiers. Malgré cela, le maintien et le développement d'une production locale de viande ovine devrait rester une priorité stratégique.

2. Les importations de viande ovine proviennent pour l'essentiel d'Océanie. Cette

Pour préserver l'intérêt des consommateurs pour la viande ovine, il y a lieu d'améliorer la promotion de cette viande sur le marché communautaire, notamment à travers l'information sur l'origine du produit

PHOTO: Virginie Decruyenaere



viande, principalement sous forme réfrigérée, franchit des distances de plusieurs milliers de kilomètres et arrive souvent en Europe aux moments cruciaux pour la valorisation la plus forte de la production européenne (Pâques, fêtes de fin d'année). Elle exerce une pression à la baisse des prix de l'agneau européen. Dans ce contexte, il y a lieu d'essayer d'améliorer la position des producteurs européens pour qu'ils puissent tirer un meilleur revenu du marché.

La promotion du produit européen à travers son origine

3. Le niveau de consommation moyen de viande ovine, constitué pour l'essentiel par la viande d'agneau, est relativement bas en UE (2.8 kg/tête). Ce niveau ne reflète pas les qualités intrinsèques de ce produit alimentaire de qualité (production de type plutôt extensif, respectueuse de l'environnement et du bien-être animal). Il convient alors d'essayer d'augmenter la consommation.

4. La compétition avec les autres types de viande est rude car ceux-ci sont moins chers à la consommation. Pour préserver l'intérêt des consommateurs pour la viande ovine, il y a lieu d'améliorer la promotion de cette viande sur le marché communautaire, notamment à travers l'information sur l'origine du produit.

L'étiquetage de la viande ovine : limiter la distorsion de concurrence

5. Comme dans le secteur bovin, le consommateur européen devrait avoir le droit de connaître l'origine de la viande ovine qu'il achète. Pour pouvoir distinguer le produit local de celui d'importation, il y a lieu de prévoir une information au moyen d'un étiquetage spécifique pour la viande ovine. Le principe de cet étiquetage serait basé sur l'affichage obligatoire de l'origine européenne du produit avec une mention complémentaire et volontaire de l'Etat membre où la viande a été produite. Cet étiquetage communautaire compléterait la gamme des démarches déjà entreprises dans certains pays mais souvent jugées complexes (labels, certifications, démarches qualité régionales).

6. A compter du 31/12/2009, l'identification électronique des ovins s'imposera sur le marché communautaire. Cet outil, certes onéreux, peut s'avérer cependant utile pour porter l'information sur l'identification individuelle jusqu'au consommateur et ainsi faciliter et renforcer l'étiquetage spécifique à la viande ovine. Compte tenu de l'intérêt public du système de l'identification électronique et pour diminuer l'impact économique sur les producteurs, l'acquisition et le déploiement du système devraient être aidés en ayant recours par exemple à l'axe 1 du 2^e pilier ou à l'article 69 du règlement instituant la PAC) modifié de fa-

çon à promouvoir l'innovation.

Revalorisation de la laine

7. La laine n'a désormais qu'un rôle économique limité dans le secteur. Le plus souvent et depuis de nombreuses années, elle n'est qu'un coproduit dont le prix couvre à peine (ou plus) les coûts de la tonte. De plus, le législateur européen classe la laine brute comme sous-produit à risque (*). Il y a lieu que les autorités publiques évaluent l'impact de ce classement en termes sanitaire et économique et, le cas échéant, renvoient la décision. (* La mise sur le marché de la laine est régie par le règlement CE 1774/2002 établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux non destinés à la consommation humaine)

8. Un renforcement de la recherche appliquée à l'utilisation de la laine est indispensable. Des encouragements (de nature fiscale) au développement d'activités, telles que la transformation artisanale et la transformation à usage industrielle (isolation thermique et sonore), devraient être mis en place.

Restructuration pour améliorer la compétitivité

9. La profession a besoin de mesures structurelles qui inscrivent la production ovine dans le modèle européen de l'agriculture multifonctionnelle.

10. En termes économiques, le principal produit de l'élevage ovin européen est la viande, l'agneau en particulier. Cependant, la production de lait de brebis s'est développée dans certaines régions de la Communauté à tel point qu'elle constitue dans une certaine mesure une alternative économiquement rentable et durable à la production de viande. Un programme de reconversion à la production laitière s'imposerait donc là où c'est approprié.

11. Innovation (technologies nouvelles) et dissémination des connaissances techniques seront indispensables pour une meilleure optimisation des coûts de production. Le développement de la recherche appliquée dans ce domaine doit être encouragé par la Communauté. La recherche devrait inclure aussi une coordination des établissements d'amélioration génétique.

Soutien de l'activité d'élevage ovin

12. Pour ce qui est de sécuriser le revenu des éleveurs, il n'existe qu'une marge très limitée en termes d'augmenta-

tion du prix de la viande ovine ou encore des produits annexes comme la laine. Le soutien de l'élevage ovin reste globalement indispensable pour préserver la viabilité économique des exploitations ainsi qu'une production durable à l'échelle locale.

Soutien de l'activité d'élevage en général

13. Indépendamment du sort des paiements partiellement couplés dans certains Etats membres, on devrait s'assurer que l'activité d'élevage soit maintenue grâce à des soutiens adaptés. L'abandon de l'élevage est susceptible d'avoir des conséquences majeures.

14. En outre, la préservation des prairies est un enjeu économique, sociétal et environnemental. La biodiversité de ces surfaces et prairies naturelles en particulier doit être préservée en évitant leur abandon ou reconversion en terres arables de faible potentiel. Les ruminants sont la seule alternative agricole pour valoriser les surfaces en herbe en produisant de l'alimentation humaine. Outre les prairies, les cultures fourragères à base de légumineuses apportent un atout environnemental indéniable.

15. Il conviendrait alors d'inciter les éleveurs de ruminants utilisant ces territoires au moyen d'une prime à l'hectare de surface en herbe ou légumineuses fourragères. Une telle prime pourrait avoir les caractéristiques suivantes.

Eligibilité à la prime seulement dans des zones reconnues moins compétitives sur le plan social, environnemental et économique sur base de critères harmonisés et un traitement égal de tous les Etats membres.

Présence d'animaux capables de valoriser l'herbe et certaines surfaces fourragères à des fins de production d'alimentation humaine (tous les ruminants), sans distinction de catégories au sein d'une même espèce.

Fixation de seuils de charge minimum de ruminants à l'hectare pour éviter une sous-utilisation des surfaces.

16. Une réorientation des soutiens au sein du 1^{er} pilier et au niveau de chaque Etat membre s'impose. Compte tenu de la dimension communautaire, il conviendrait de financer la prime susmentionnée ou d'autres formes de soutien à partir du budget communautaire attribué au 1^{er} pilier de la PAC. Pour le secteur d'élevage ovin, le recours à l'article 69 modifié, tel que proposé par la Commission dans sa com-

munication sur le bilan de la PAC réformée (*), peut constituer une solution efficace et appropriée si l'article est remodelé sur une base plus flexible et accessible à tous les Etats membres. (* COM(2007)722 final)

17. Chaque Etat membre devrait avoir le choix de recourir à l'article 69 modifié (*) pour mettre en place le(s) soutien(s) susmentionné(s). Les critères d'éligibilité auraient des paramètres harmonisés, y compris dans la définition des zones éligibles. Le(s) soutien(s) devrai(en)t s'appliquer dans la période 2009-2010 jusqu'en 2015 au moins. (* L'article 69 du règlement CE 1782/2003 instaurant la PAC actuelle met en œuvre des paiements supplémentaires pour des types particuliers d'agriculture qui sont importants pour la protection ou l'amélioration de l'environnement ou pour l'amélioration de la qualité et de la commercialisation des produits agricoles. Les nouveaux Etats membres ne bénéficient pas de cet article de même que les Etats membres ayant fait le choix d'un découplage total des aides)

18. Les modalités de prélèvement d'un soutien ayant recours à l'article 69 modifié seraient à fixer par chaque Etat membre selon ses besoins (prélèvement linéaire sur les Droits au Paiement Unique (DPU) ou avec la prise en compte des surfaces en prairies).

19. Le(s) soutien(s) communautaire(s) à partir de l'article 69 modifié devrai(en)t primer sur des dispositifs existants dans certains Etats membres où il existe des mesures relevant des programmes de développement rural ou des paiements nationaux complémentaires dans les nouveaux Etats membres. Il devrait être permis aux Etats membres de conserver ces dispositifs de développement rural/paiements nationaux à condition que ceux-ci soient complémentaires au(x) soutien(s) proposé(s) ci-dessus.



A plus long terme, au-delà de 2013 (échéance des principes de la PAC actuelle), le soutien au secteur ovin doit être conservé. Ce soutien apportera une stabilité et permettra de rémunérer des biens publics (bien-être animal, entretien des paysages) fournis par les agriculteurs.

20. A plus long terme, au-delà de 2013 (échéance des principes de la PAC actuelle), le soutien au secteur ovin doit être conservé. Ce soutien apportera une stabilité et permettra de rémunérer des biens publics (bien-être animal, entretien des paysages) fournis par les agriculteurs.

21. La nature de ce soutien, sous une forme ou une autre, devrait assurer une continuité dans le soutien des zones moins compétitives et fragiles où l'élevage joue un rôle essentiel. Une approche de soutien harmonisé à l'échelle communautaire s'imposera qu'on fasse appel au 1^{er}, 2^e ou un autre pilier de la PAC future.

Deuxième pilier de la PAC

22. Les fonds provenant de la modulation actuelle devraient être utilisés en priorité dans l'axe 1 et 2 du deuxième pilier, en particulier pour l'installation de jeunes, la restructuration / modernisation des exploitations et des installations d'abattage et de transformation appartenant aux agriculteurs ou leurs groupements / coopératives ainsi que pour la compensation des handicaps naturels.

Gérer les risques et les crises

23. L'expérience récente nous enseigne que tout déséquilibre sanitaire ou de marché peut entraîner de graves conséquences sur l'activité d'élevage ovin. L'application efficace et raisonnée de la nouvelle stratégie communautaire pour la santé animale sera sans doute déterminante dans la prévention et la gestion de risques / crises sanitaires occasionnées par les maladies telles que la fièvre aphteuse ou la fièvre catarrhale ovine.

24. Toute police sanitaire appliquée au secteur doit tenir compte des dernières données scientifiques. Les mesures prises doivent être proportionnelles au degré du risque en tenant compte du ratio coût / bénéfice.

25. La Communauté doit continuer à disposer des mesures de soutien exceptionnel de marché.

La communication sur le métier et l'enseignement

26. La promotion de la profession d'éleveur / berger ovin s'avère crucial. Le secteur a besoin de jeunes pour éviter un dépérissement dans le temps. De plus, une communication positive sur les bienfaits publics émanant de la présence du cheptel ovin et sur ses produits aidera les producteurs à regagner l'intérêt de la société.

27. Dès lors, il y a lieu de mener des actions de communication et d'échange des professionnels du secteur avec le grand public et les établissements d'éducation. Des programmes de mobilité des professionnels et des élèves d'enseignement agricole entre les pays doivent être encouragés. Enfin, un véritable soutien à l'installation de jeunes devrait compléter les efforts engagés dans la communication et l'enseignement.

Libéralisation du commerce international et négociations à l'OMC

28. La compétitivité dans le secteur de la production de viande ovine ne pourra être fondée sur une mise en concurrence directe avec les principaux pays exportateurs de viande ovine dont le coût et les normes de production restent nettement inférieurs par rapport à l'Europe. Un éventuel accord à l'OMC, tel qu'il se désigne actuellement, risque de bouleverser radicalement la stabilité et la durabilité du secteur ovin en Europe. Certaines lignes tarifaires de viande ovine restent hautement sensibles à l'égard de l'OMC. La préférence communautaire doit rester de mise.

Terrine de chèvre aux poivrons rouges

(www.epicurien.be)

Pour 6 personnes

Ingrédients

1 kg de fromage de chèvre frais, 1/2l de crème épaisse, 200gr de tapenade, 3 poivrons rouges, huile d'olive

Recette

Posez les poivrons sur la grille du four et passez-les sous le grill 10 minutes de chaque côté. Quand ils sont bien grillés, mettez-les dans un sac en plastique, laissez refroidir et débarrassez-les de leur peau et de leurs graines. Ecrasez le fromage de chèvre avec la crème fraîche. Chemisez une terrine avec le film alimentaire. Déposez d'abord une couche de poivrons, ensuite le mélange chèvre-crème, puis la tapenade et ainsi de suite jusqu'à épuisement des ingrédients. Recouvrez avec un film alimentaire. Tassez bien et posez un poids dessus. Laissez la terrine 24 heures au réfrigérateur avant de la servir. On peut l'accompagner d'une salade de roquette, de feuilles de chêne ou de mesclun.

Nutribassin moutons à l'ail



Eloigne mouches et autres insectes (tels que les culicoïdes transmettant la langue bleue) de vos moutons !!!

Bassin à lécher (15 Kg) sur support Sérolac pour moutons

Apport de minéraux, oligoéléments et vitamines.



Nutribassin moutons à l'ail est supplémenté en ail et autres plantes insectifuges.

Mode d'emploi : laisser *Nutribassin moutons à l'ail* à disposition des animaux dès leur plus jeune âge, tant à la bergerie qu'en herbage.

Ets Pierre LALOUX s.a.

Zone Industrielle de SCLAYN-ANTON

B 5300 ANDENNE



NUTRILOR

NUTRITION-SANTE ANIMALE

Tél (085) 84 60 36

Fax (085) 84 91 09



Alliance Pour l'élevage

Depuis 1933...

Ensemble, Faisons Alliance !

N° Tél **33.5.49.83.30.92**




Plus de 8000 références en direct !



Catalogue GRATUIT
sur simple demande

- Tout le matériel pour votre élevage ovin et caprin...
- Des innovations et des nouveautés adaptées...
- Des services spécifiques à votre élevage...

- Un transport à votre domicile ou groupé...
- Un paiement facilité et sécurisé...
- **Un contact direct !**

Nous travaillons déjà aux côtés d'un certain nombre d'éleveurs de la région Wallonne et nous sommes ravis de pouvoir vous proposer nos services en direct. N'hésitez pas à nous contacter !

Votre catalogue sur www.catalliance.com



Je désire recevoir gratuitement...

Le catalogue général "Elevage"
Le catalogue Fromagerie / Laiterie
Le catalogue "Clôture haute performance"

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP :

Ville :



Alliance Pastorale 86500 Montmorillon - FRANCE www.alliancepastorale.fr

Un point de "livraison groupée" existe en Belgique depuis 2007.

Une livraison est désormais effectuée tous les 2 mois au relais de l'Alliance, chez Jean-Jacques Collet à Onoz (Spy).

Par cette livraison, vous bénéficiez d'un tarif de livraison forfaitaire, quelle que soit votre commande.

Pour tout renseignement:

Jean-Jacques Collet
rue de Mielmont 1
5190 Onoz
0497/ 455 183

info@alliancepastorale.be
www.alliancepastorale.be

Repéré pour vous dans L'égide

Bulletin trimestriel d'information scientifique et technique du centre de Ressources et Documentation Caprine

Les valeurs nutritionnelles des fromages de chèvre sont désormais mieux connues.

L'égide, septembre 2007 - n°48

La composition fine des fromages de chèvre était jusqu'à présent mal connue. Une étude menée par l'ITPLC(1) et financée par l'Office de l'élevage et l'Anicap permet désormais d'y voir plus clair. Des analyses ont permis de connaître la composition nutritionnelle des fromages de chèvre les plus représentatifs de la production nationale, répartis en six grandes familles. Les données obtenues sur les nutriments que contiennent ces différents fromages de chèvre (énergie, protéines, lipides, vitamines et minéraux...) ont permis la mise à jour des tables françaises de composition des aliments (Ciqual/ Afssa). Ces tables servent de base aux études individuelles nationales sur les consommations alimentaires menées conjointement par l'Afssa et l'Institut de Veille Sanitaire, afin de mesurer les évolutions des habitudes alimentaires des Français. Ces tables servent aussi de référence aux diététiciens et nutritionnistes et seront utilisées par les entreprises pour l'étiquetage de leurs produits.

Le lait de chèvre est une source importante de protéines d'excellente qualité. Il contient tous les acides aminés essentiels à l'organisme en proportion satisfaisante.

Il est riche en vitamines du groupe B qui contribuent au bon fonctionnement cellulaire. L'ensemble des vitamines du groupe B est présent dans les fromages de chèvre et plus particulièrement les B2 (entretien des tissus, vision, croissance...) et B9 (formation des globules rouges, des cellules nerveuses...). A noter que les vitamines B sont mieux représentées dans les fromages que dans le lait qui sert à leur fabrication grâce à une biosynthèse microbienne par les levains de fermentation ou d'affinage. Les fromages de chèvre sont également une source intéressante de vitamine A, primordiale pour la vision, la croissance, le bon état de la peau et la prévention du vieillissement.

Comme les autres produits laitiers, le lait et les fromages de chèvre apportent du calcium (120 mg/100 ml pour le lait et 80 à 530 mg/100 g pour les fromages). Ce sont les chèvre-boîtes (fromage de type présure) qui sont les plus riches en calcium. Les fromages de technologie lactique perdent plus de calcium dans le lactosérum par déminéralisation acide du caillé. Le zinc, le magnésium, l'iode et le phosphore sont aussi présents dans le lait comme dans le fromage de chèvre.

Bilan du Contrôle Sanitaire Officiel CAEV

L'égide, juin 2007, n°47

Depuis une quinzaine d'années, la France a mis sur pied un programme national de lutte contre le CAEV. L'objectif initial de ce programme de lutte ambitieux était d'essayer d'éradiquer le virus du CAEV, un lentivirus proche du virus du Maedi-Visna du mouton à l'origine d'une maladie chronique d'évolution lente, progressive et irréversible.

Le CAEV est largement répandu dans le cheptel caprin français (90% environ); les animaux restent infectés toute leur vie, mais l'apparition de signes cliniques n'est pas systématique et est variable suivant les animaux. Les principaux organes atteints sont dans l'ordre décroissant de fréquence: les articulations avec des arthrites fréquentes ("gros genoux"), les mamelles (mamelles déséquilibrées ou "pis de bois"), le poumon (toux, symptômes pulmonaires) et le cerveau (encéphalite). L'Homme n'y est pas sensible.

En 2007, où en est-on dans ce programme de lutte?

Sur 28 462 élevages recensés en France métropolitaine, 383 élevages ont adhéré au CSO, soit 1,35% des élevages. Parmi ceux-ci, 188 sont officiellement indemnes, 67 sont de nouveaux inscrits, le reste étant en protocole intermédiaire (présomés indemnes) ou suspendu.

La répartition géographique est surtout liée au type d'élevage et au nombre d'animaux composant le cheptel. Ainsi, les petits élevages et les élevages spécialisés sont très représentés. Le coût financier est moindre pour les petits élevages tandis que les élevages spécialisés comme les élevages de reproducteurs, de chèvres angoras ou de chèvres d'ornement sont intéressés par la plus-value donnée par le statut officiellement indemne, voir obligés d'y adhérer dans le cas de vente d'animaux pour l'exportation.

PHOTO: Dominique Montjoie (APAQ-W)



Digestes, les fromages de chèvre s'avèrent riches en vitamine du groupe B et en calcium.



La France compte aujourd'hui 188 élevages de chèvre officiellement indemnes de CAEV



La Ficow a le plaisir de convier ses membres
à son

Assemblée Générale 2008

qui se tiendra le jeudi 22 mai 2008 à 19h30

à la Maison de la Ruralité, chaussée de Namur 47 à 5030 Gembloux

Ordre du jour

- * Approbation des comptes 2007
- * Présentation des activités 2007
- * Elections d'administrateurs

* Conférence: "Impact du découplage des aides sur la production agricole et perspectives de la réforme à mi-parcours 2007-2013", par Yves Somville (FWA)